

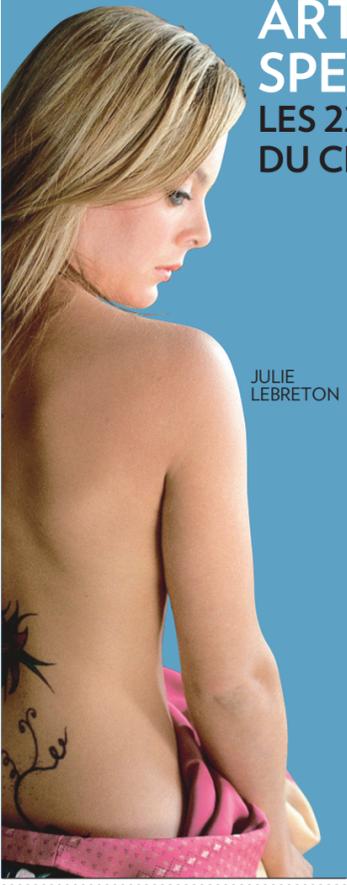
ANDREW GILLIGAN

SPORTS
MYSTÉRIEUX COMA
À MCGILL
PAGE 1

4 **3**
PAGES 2 À 4

ARTS ET SPECTACLES
LES 22^{es} RENDEZ-VOUS
DU CINÉMA QUÉBÉCOIS PAGE 1

ACTUEL
LES SOUBRESAITS
DU RAPPORT
HUTTON PAGE 1



JULIE LEBRETON

KYOTO FERA GRIMPER LE COÛT DU SUROÏT

La facture pourrait atteindre 22,5 millions par année

CHARLES CÔTÉ

Hydro-Québec devra acheter des droits pour compenser les émissions de gaz à effet de serre de la centrale du Suroît, selon le ministre fédéral de l'Environnement, David

Anderson. « C'est inquiétant d'avoir une augmentation des émissions (avec le Suroît), a affirmé M. Anderson en entrevue hier. S'il y a une augmentation, il faudra trouver des réductions ailleurs. »

La facture pourrait s'élever à 22,5 millions par année, selon le scénario le plus probable retenu par le gouvernement fédéral. En effet, les industries qui auront augmenté leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) devront

acheter des permis sur un marché que le gouvernement fédéral compte mettre sur pied. Ces permis seront délivrés par les entreprises qui, elles, auront réduit

» Voir **SUROÏT** en A2

Kerry domine, Edwards émerge et Clark s'accroche



PHOTO REUTERS

John Edwards et sa femme Elizabeth ont célébré hier soir leur victoire en Caroline du Sud. Le sénateur démocrate de la Caroline du Nord a réussi à souffler cet État du Sud au sénateur John Kerry du Massachusetts, grand gagnant des primaires d'hier qui avaient lieu dans sept États.

Kerry confirme son statut de favori aux primaires

RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE

COLUMBIA, Caroline du Sud – Le sénateur John Kerry s'est donné l'allure d'un Goliath hier, raflant la victoire dans cinq des sept États qui tenaient des primaires ou des caucus, dont le Missouri, le plus riche en délégués. Mais un David

s'est peut-être levé sur le chemin du favori de la course à l'investiture démocrate. Vainqueur en Caroline du Sud, le premier État du Sud à s'exprimer, le sénateur John Edwards a célébré son premier succès en renouvelant sa promesse aux pauvres.

« Aujourd'hui, nous disons : nous les voyons, nous les entendons,

nous leur donnerons de l'espoir, nous les élèverons, nous leur donnerons la Maison-Blanche », a déclaré Edwards devant ses troupes, à Columbia, capitale de la Caroline du Sud, son État natal.

Dans un discours bref et efficace, Edwards a résumé sa vision des deux Amériques, s'adressant au public avec le brio d'un avocat, la profession

qui lui a permis de devenir multimillionnaire, lui, le fils d'une famille d'ouvriers de Seneca.

« Nous vivons encore dans deux Amériques différentes, a dit le sénateur de la Caroline du Nord. Deux différents systèmes de santé, deux différents systèmes d'éducation

» Voir **KERRY** en A2

Le retour de Jean Lapierre au PLC fait des vagues

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, affirme qu'il ne tremble pas dans ses bottines à l'idée de voir l'ex-animateur de radio de Montréal, Jean Lapierre, un des membres fondateurs du parti qu'il dirige, reprendre du service en politique, sous la bannière, cette fois, du Parti libéral du Canada.

M. Duceppe promet même de dévoiler des informations embarrassantes au sujet de son ancien collègue demain. M. Lapierre doit alors confirmer qu'il briguera les suffrages dans la circonscription d'Outremont, rendue vacante par

le départ de l'ancien ministre de la Justice, Martin Cauchon, qui a annoncé hier qu'il quittait la politique.

« Je commenterai quand il aura annoncé ses couleurs, jeudi. Jean Lapierre a quitté le Bloc québécois en 1992 et je vous dirai pourquoi et comment cela s'est fait. J'ai même des témoins », a déclaré hier M. Duceppe sur un ton incisif.

De son côté, le ministre des Finances, Ralph Goodale, l'homme fort au sein du gouvernement Martin, soutient que le retour de M. Lapierre à Ottawa ne provoquera aucun ressac dans les provinces de l'Ouest, où la méfiance

à l'endroit des nationalistes du Québec demeure entière. Mais il demande tout de même à son futur collègue de faire une nouvelle profession de foi fédéraliste. « Il doit démontrer un engagement profond envers le pays et être prêt à construire toutes les régions du pays », a déclaré le ministre des Finances en point de presse.

Les ambitions politiques de Jean Lapierre, qui fera sans doute partie du cabinet que formera Paul Martin s'il remporte les prochaines élections attendues en mai, n'ont laissé personne indifférent hier dans la capitale fédérale. Le Bloc québécois s'est évertué à minimiser l'importance du retour de

M. Lapierre, tandis que les libéraux voient sa décision de porter la bannière d'un parti fédéraliste comme un atout précieux au Québec aux prochaines élections.

« La venue de M. Lapierre me réjouit. Il est un excellent communicateur. C'est une recrue très importante pour notre équipe. À la veille des éliminatoires (élections fédérales), on aime avoir les meilleures recrues possibles à l'intérieur de notre équipe », a déclaré le ministre des Affaires intergouvernementales et de la Santé, Pierre Pettigrew.

Âgé de 47 ans, M. Lapierre a été député libéral de 1979 à 1990.

» Voir **LAPIERRE** en A4

Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie

Projet immobilier de 183 millions

FRANÇOIS CARDINAL

Plus que jamais, la Ville de Montréal envisage de cicatriser la plaie béante que représente l'autoroute Ville-Marie au centre-ville. Des logements, des commerces et un parc combleraient ainsi le trou qui sépare depuis plus de 30 ans la vieille et la nouvelle ville, sans qu'il en coûte un sou aux contribuables, selon un rapport d'experts commandé par la Ville, que *La Presse* a obtenu.

Daté de janvier 2004, le rapport final de la firme Daniel Arbour & associés conclut non seulement à la viabilité d'un tel projet, mais à sa grande rentabilité, tant pour la Ville que pour les gouvernements supérieurs. Le potentiel fiscal des nouveaux terrains ainsi créés dépasserait en effet le coût du projet évalué à 183 millions de dollars.

Le scénario privilégié à l'heure actuelle permettrait de construire environ 1800 logements, des commerces (100 000 pi²) et des bureaux (200 000 pi²) sur la dalle de béton qui pourrait être construite, dans un horizon de sept ans, entre les rues Saint-Urbain et Sanguinet.

» Voir **PROJET** en A4

Mon clin d'oeil STÉPHANE LAPORTE
Son retour en politique aura été le seul scoop que Jean Lapierre aura annoncé après tout le monde.

SOMMAIRE

Bandes dessinées	ARTS 6
Bridge	AFFAIRES 15
Carrières	AFFAIRES 4 et 5
Décès	AFFAIRES 16 et 17
Feuilleton	ARTS 6
Forum	A 16 et 17
Horoscope	AFFAIRES 14
Loteries	A 7
Mots croisés	ARTS 6
	et SPORTS 12
Mot mystère	ARTS 6
Observateur	AFFAIRES 13
Petites annonces	AFFAIRES 13 et AFFAIRES 2
Vacances	ACTUEL 6 à 9

Météo

Ciel variable, maximum -3, minimum -5, plus de détails en page SPORTS 16



6 21924 98765 1

Participez à **BOURSTAD** 20 000 \$ en prix!

Simulation d'investissements financiers dans Internet Du 11 février au 8 avril 2004 Dernière chance pour vous inscrire!

Gérez un portefeuille virtuel de 100 000 \$ pendant huit semaines et gagnez sur tous les plans :
 ■ Développez vos connaissances en matière de stratégies d'investissements financiers
 ■ Apprenez à prendre des décisions autonomes et éclairées
 ■ Courez la chance de gagner un des nombreux prix

Frais d'inscription Grand public : 15 \$

Inscrivez-vous à www.cyberpresse.ca/bourstad (514) 864-4782 ou 1 800 665-6400 poste 44782

Logos: Bell, Commission des valeurs mobilières du Québec, LE SOLEIL, LA PRESSE cyberpresse.ca

SUITES DE LA UNE

DEMAIN DANS LA PRESSE



Maître du hip hop Dans LP2 demain, un portrait du maître néo-écossais du hip hop, Buck 65, un regard rigolo sur l'humoriste Christopher Williams, une rencontre avec Claude Despins et Maxime Dénommée autour de la pièce *Howie le Rookie* et, bien sûr, des suggestions de sorties, sans oublier le calendrier des films, spectacles, pièces, expos et concerts à l'affiche cette semaine. **À lire demain dans le cahier LP2**

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



Venez parler du festival Montréal en lumière avec Alain Simard à 17 h : cyberpresse.ca/clavardage
 Pour toutes les dernières nouvelles du monde politique : cyberpresse.ca/actualites
 Consultez notre dossier sur les primaires américaines : cyberpresse.ca/primaires

POUR JOINDRE LA PRESSE

La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT	(514) 285-6911
cyberpresse.ca/abonnement	1 800 361-7453
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca	1 866 987-8363
DÉCÈS	(514) 285-6816
deces@lapresse.ca	
CARRIÈRES	(514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca	
RÉDACTION	(514) 285-7070

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse. Itée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

Kyoto fera grimper le coût du Suroît

SUROÎT suite de la page A1

leurs émissions de GES. Ce marché doit faire en sorte que les réductions d'émissions les moins chères soient réalisées en premier.

C'est un aspect crucial du plan fédéral de mise en œuvre du protocole de Kyoto, réaffirmé hier par le nouveau premier ministre Paul Martin. Il a indiqué hier que le discours du Trône, prononcé la veille, « confirme une fois de plus notre intention de relever le défi de Kyoto ».

En ratifiant le protocole de Kyoto, le Canada s'est engagé à réduire de 6 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sous les niveaux de 1990, d'ici 2010, afin de lutter contre les changements climatiques. Il manque encore la ratification par la Russie pour que le protocole de Kyoto entre en vigueur.

La construction de la centrale du Suroît au coût de 550 millions a été

approuvée il y a trois semaines par le gouvernement du Québec, en dépit de la recommandation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). « Son autorisation, concluait le BAPE, devrait être conditionnelle à la démonstration claire qu'il ne compromet pas les engagements du Québec en regard du protocole de Kyoto. »

Pour ce qui est de l'augmentation des émissions du Suroît, le fédéral aura une solution toute prête, affirme M. Anderson. « Nous aurons un marché d'échange pour les crédits d'émissions, dit M. Anderson. S'il y a des émissions moins chères dans une autre province, il sera possible pour Hydro-Québec d'employer le marché pour les acheter. Sinon, peut-être qu'il y a des occasions de réduire au sein de l'entreprise. Mais c'est une décision commerciale. »

Hier, Hydro-Québec n'a pas voulu commenter la déclaration de M. An-

derson. « On ne va pas commenter les propos du ministre tant que les mécanismes du protocole de Kyoto ne seront pas implantés », a indiqué la porte-parole Christine Martin.

À plusieurs occasions, les dirigeants d'Hydro-Québec ont affirmé que le Québec serait récompensé pour sa performance passée et actuelle en matière d'émission de GES.

C'est mal comprendre le protocole de Kyoto, selon Steven Guilbeault, de Greenpeace. « Il y a des gens à Hydro-Québec qui vivent dans un monde parallèle, dit-il. Le concept selon lequel le gouvernement fédéral va donner à Hydro-Québec des crédits parce qu'elle fait de l'hydroélectricité, c'est un mythe. C'est ne pas comprendre Kyoto. »

Le bureau du ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, a indiqué hier s'en remettre aux réponses d'Hydro-Québec. Il n'a pas été possible de savoir si le facteur Kyoto a fait partie

de l'équation quand le projet a été approuvé au Conseil des ministres le 17 décembre.

Selon le scénario que le gouvernement fédéral juge le plus probable dans son plan d'action sur les changements climatiques, les droits d'émissions coûteront 10 \$ la tonne. La centrale du Suroît émettra 2,25 millions de tonnes de GES par année, une facture annuelle de 22,5 millions pour Hydro-Québec.

Si le marché d'échange de permis d'émissions fonctionne bien, ces millions d'Hydro-Québec prendront le chemin de... l'Alberta, où ils contribueront par la bande à réduire la pollution, selon M. Guilbeault. « C'est là qu'il y a le plus d'occasions pour réduire les émissions, à cause de leur secteur de production d'électricité dans les centrales thermiques au charbon et leur industrie pétrolière », dit-il.

C'est sans compter que les achats de gaz naturel nécessaires au fonctionnement du Suroît devraient rapporter 200 millions par année à l'industrie gazière albertaine.

Par ailleurs, Daniel Charlebois, le

maire de Beauharnois, où doit être construite la centrale du Suroît, disait vouloir refiler une autre facture à Hydro-Québec. M. Charlebois a annoncé que le changement de zonage municipal nécessaire pour permettre la construction de la centrale ne serait pas adopté hier comme prévu. « Le conseil veut avoir plus d'information sur la nouvelle version du projet, dit M. Charlebois. On va faire une ou deux journées de consultations publiques. »

M. Charlebois est favorable au projet du Suroît, mais il compte profiter de l'occasion pour régler un vieux contentieux avec Hydro-Québec, qui bénéficie d'une exemption d'impôt foncier pour la centrale hydroélectrique existante. « Hydro-Québec occupe à peu près les deux tiers du secteur de Melocheville, dit-il. Et elle utilise les services comme tout le monde : la police, les pompiers, les routes. »

Il a visité aux États-Unis une centrale au gaz semblable au projet du Suroît. « Elle rapportait deux millions par année à la municipalité », dit-il.

Kerry domine, Edwards émerge et Clark s'accroche

KERRY suite de la page A1

publique, deux systèmes de taxation, deux gouvernements, deux économies. Ensemble, nous allons bâtir une Amérique qui marche pour tout le monde. »

En Oklahoma, le général à la retraite Wesley Clark a remporté une courte victoire, sa première, finissant en tête avec 1275 votes de plus que son plus proche rival, John Edwards. Les deux candidats sont crédités de 30 % des voix. John Kerry est arrivé au troisième rang avec 27 % des suffrages.

Comme Edwards, Clark a sauvé sa campagne hier. Lui aussi rêve

de jouer le rôle de David. Mais John Kerry est le grand vainqueur de la journée. Outre le Missouri, il a enlevé le Delaware, le Dakota du Nord, le Nouveau-Mexique et l'Arizona. Les sept États distribuèrent 269 délégués, soit 12 % du total requis pour décrocher l'investiture.

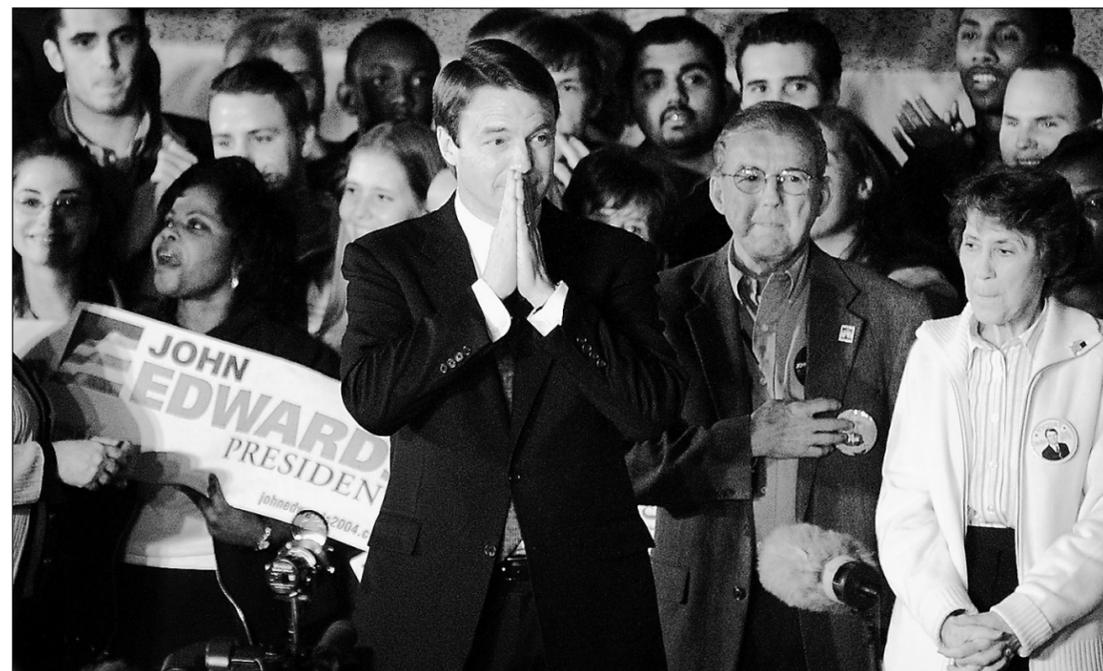
« Je suis le seul candidat qui ait fait campagne dans les sept États et les résultats de ce soir reflètent la portée nationale de notre campagne », a déclaré Kerry à la chaîne CNN.

Avec les résultats d'hier, qui suivent ceux de l'Iowa et du New Hampshire, Kerry renforce encore davantage sa position de favori dans la course à l'investiture. Son élan est tel qu'il devance même le président républicain George W. Bush dans trois sondages publiés ces jours-ci. Si l'élection présidentielle avait lieu aujourd'hui, il remporterait la victoire avec 53 % des intentions de vote contre 46 % pour le président Bush, selon CNN-USA Today-Gallup, et par 51 % contre 43 %, selon une enquête nationale réalisée par l'université Quinnipiac.

John Kerry recueille également 48 % des intentions de vote contre 46 % pour Bush, dans un sondage Newsweek publié lundi.

Mais Edwards battra également Bush, selon le sondage CNN-USA Today-Gallup, par un cheveu (49 % à 48 %).

En Caroline du Sud, John Edwards a récolté 45 % des votes contre 30 % pour John Kerry. Le révérend Al Sharpton a terminé



Le sénateur John Edwards, accompagné de son père Wallace et de sa mère Bobbie, avant son discours en Caroline du Sud.

au troisième rang avec 10 % des votes. Le général Wesley Clark, qui rêvait d'effectuer une percée dans cet État, a dû se contenter de la quatrième place avec 7 % des votes.

Edwards et Clark auront une autre chance de goûter à la victoire en Virginie et au Tennessee, deux États du Sud qui tiendront des primaires le 10 février. Mais leur campagne atteindra rapidement un cul-de-sac s'ils ne parviennent pas à gagner à l'extérieur du sud.

Edwards et Clark croient que leur message sera entendu dans tout le pays.

L'ancien favori de la course, Ho-

ward Dean, avait fait une croix sur la journée d'hier. L'ancien gouverneur du Vermont tentera de ressusciter sa campagne au Michigan et dans l'État de Washington, où les électeurs démocrates iront aux urnes samedi.

Après une autre soirée décevante, le sénateur du Connecticut, Joe Lieberman, a annoncé son retrait de la course. L'ancien colistier d'Al Gore a reçu l'appui de plusieurs journaux en Iowa, au New Hampshire et en Caroline du Sud, mais les démocrates ne l'ont pas suivi.

Selon le sondage CNN-USA Today-Gallup, l'économie et l'Irak

constituent les deux dossiers où le président Bush est le plus vulnérable. Pour la première fois de sa présidence, moins de la moitié des électeurs (49 %) approuvent globalement la manière dont il préside le pays, contre 48 % qui pensent le contraire et 3 % qui n'ont pas d'opinion. Son action en Irak est approuvée par 46 % des personnes interrogées, contre 61 % il y a un mois.

Au cours des derniers jours, le président Bush a été contraint à la défensive face à l'aggravation des déficits budgétaires et la question controversée des armes de destruction massive en Irak.

Kanesatake

Précision

Ce ne sont pas les femmes mohawks de Kanesatake qui ont demandé à rencontrer l'organisme Femmes autochtones du Québec (FAQ), comme il était indiqué hier en page A11 dans l'article « Le départ prochain des policiers inquiète », mais bien l'inverse. FAQ craint que la crise qui déchire présentement Kanesatake ne devienne un précédent et que d'autres communautés autochtones soient éventuellement aux prises avec une situation semblable. Il fallait au plus tôt, disent les dirigeantes, dénoncer fermement les actes criminels qui ont cours à Kanesatake, comme l'incendie de la maison du grand chef James Gabriel.

CAPTEZ L'ÉMOTION AVEC Canon

Canon PowerShot A80

- Appareil photo numérique
- Résolution 4 millions de pixels
- Zoom 3x optique équivalent 38-114mm
- Mode vidéo avec son



Incluant :
carte mémoire 32Mo
et accessoires

579⁹⁹\$

Canon EOS REBEL

- Appareil photo réflex numérique
- Résolution 6.3 millions de pixels
- Objectif 18-55mm f/3.5-5.6mm
- 7 modes automatique ou manuel
- ISO 100 à 1600
- Flash intégré



OBTENEZ

- un sac photo Canon
- une CARTE MÉMOIRE SANDISK 256Mo

Incluant :
chargeur et pile

1499⁹⁹\$

RECEVEZ 25\$ D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE

Canon ZR70MG

- Caméra vidéo numérique Mini-DV
- Zoom 22x optique / 440 numérique
- Écran de 2.5 pouces
- Viseur couleur
- Mode de nuit
- Stabilisateur d'image



Incluant :
carte mémoire
MultiMedia 8Mo, et
accessoires

799⁹⁹\$

L.L. Lozeau

LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE
 (514) 274-6577 | 6224, St-Hubert
www.lozeau.com | Montréal, Québec

Valide jusqu'au
18 février 2004
1-800-363-3535

Photos peuvent différer.

BEAUBIEN

Cosmedica vous invite à leur journée

PORTES OUVERTES

Venez vous familiariser avec les toutes dernières techniques et produits non chirurgicaux utilisés en chirurgie esthétique, **sans aucun coût ni obligation**, incluant :

- le « Photo-Facial » (pour les taches brunes, la rosacée, les ridules, etc.);
- le Laser pour les Varices;
- le Laser pour l'Épilation;
- la Microdermabrasion;
- les Produits pour Soins Cutanés;
- les « Peelings » Faciaux, etc.

ÉVALUATION CUTANÉE GRATUITE
 ÉCHANTILLONS GRATUITS

Venez voir et essayer ce dont tout le monde parle!

Date : le mardi 10 février
10 h à 19 h

Place : Cosmedica

Dr ARIE BENCHETIT, FRCS(C)
 CHIRURGIEN PLASTICIEN
 1, rue Holiday, suite 813

Pointe-Claire (la sortie boul. St-Jean sur l'autoroute 20 ou 40)

(514) 695-7450

Le nombre de places est limité! Appelez-nous pour réserver la votre!
www.plasticsurgerymontreal.com



SPECIAL D'HIVER
 Épilation au laser
 Lèvre supérieure 49\$ / traitement
 Bikini 149\$ / traitement
 expiration: 31 mars 2004

ACTUALITÉS

Kerry, Bush et la question du Vietnam



RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE

COLUMBIA, Caroline du Sud – Dans le camp démocrate, le réalisateur et essayiste Michael Moore n'est plus le seul à soulever des questions pointues sur le service militaire de George W. Bush pendant la guerre du Vietnam. Sans utiliser le mot incendiaire de Moore (« déserteur »), deux personnages clés du parti viennent d'accuser le président républicain d'avoir fait faux bond à l'armée en 1972 pendant que d'autres se sacrifiaient à l'autre bout du monde.

Le Vietnam prend de plus en plus de place en ce début de campagne présidentielle. Héros de cette guerre perdue, John Kerry a peut-être établi un vrai rapport avec les anciens combattants, nombreux à ses assemblées et dans son organisation de travailleurs bénévoles. Les annonces télévisées du sénateur, très efficaces, montrent des Américains ordinaires, qui ont combattu il y a 30 ans sous les ordres de Kerry. Ceux-ci témoignent du courage manifesté par le jeune lieutenant, qui a « sauvé des vies ». « Il était un leader exceptionnel », dit l'un des anciens combattants.

Certains ont reproché à Kerry d'exploiter son passé militaire. Mais l'histoire n'est pas gratuite.

L'ancien sénateur de la Géorgie, Max Cleland, est l'un des vétérans du Vietnam qui appuient Kerry avec passion. Amputé des deux jambes et d'un bras, il a fait campagne avec le sénateur du Massachusetts en Iowa, au New Hampshire et en Caroline du Sud. Cet homme en a gros sur le cœur. En 2002, il a perdu une élection face à un républicain qui a mis en doute son patriotisme, sous prétexte qu'il n'approuvait pas toutes les politiques du président Bush pour combattre le terrorisme.

Vendredi, à Charleston, Max Cleland est revenu sur la question du service militaire de Bush. Il n'a pas caché son mépris pour l'occupant de la Maison-Blanche. Inspiré par le slogan de Kerry, il a dit : « Nous avons besoin d'un *real deal*, comme John Kerry, pas d'un *raw deal*, comme celui qui est à la Maison-Blanche. Nous avons besoin de quelqu'un qui a éprouvé la douleur de la bataille, pas de quelqu'un qui n'a même pas complété son service militaire. »

Et vlan !
Aux pires moments de la guerre du Vietnam, George W. Bush s'est trouvé une place dans la Garde



Max Cleland, ex-sénateur de Géorgie et vétéran de la guerre du Vietnam, aux côtés du sénateur John Kerry au cours d'une visite au New Hampshire, le 23 janvier dernier.

PHOTOTHÈQUE AFP ©

nationale du Texas, où il ne risquait pas d'aller au front. On soupçonne son père d'avoir tiré des ficelles. Ainsi donc, de 1968 à 1973, George Bush fils a appris à piloter des avions de chasse.

Son service n'était pas très astreignant. En 1972, de mai à novembre, il a obtenu un congé pour diriger la campagne d'un républicain qui brigait un siège du Sénat en Alabama. La controverse tourne autour de ces mois. Aucun document n'existe pour confirmer que Bush a repris plus tard les mois de service qu'il devait à l'armée, conformément au règlement.

Bush soutient qu'il a respecté ses obligations, mais les démocrates

ne le croient pas, ou ne veulent pas le croire. C'est le cas de Terry McAuliffe, président du Comité national démocrate. Dimanche, dans une entrevue à la chaîne ABC, le chef d'orchestre des démocrates a parlé d'un débat éventuel entre Kerry et Bush avec l'impudence d'un Michael Moore.

« J'ai hâte de voir ce débat, quand John Kerry, héros de la guerre abondamment décoré, se tiendra debout à côté de George Bush, un homme qui était AWOL dans la Garde nationale », a dit McAuliffe, utilisant le terme militaire pour une absence non motivée.

Être AWOL, c'est beaucoup moins

pire qu'être déserteur, un déserteur étant passible de la peine de mort. Mais ce n'est quand même pas digne d'un commandant en chef qui envoie les autres se faire tuer à l'autre bout du monde.

Lundi, des journalistes ont demandé à Kerry s'il entendait soulever lui-même la question du service militaire de Bush pendant la campagne. Sa réponse a indigné la Maison-Blanche, étant celle d'un politicien roublard. Faisant allusion aux accusations de Cleland et McAuliffe, le candidat a dit : « Si c'est vrai, c'est une question qu'il faut légitimement se poser. Mais je ne sais pas si c'est vrai et je ne connais pas la

réponse. De toute évidence, il faut y apporter une réponse, mais les seules personnes qui peuvent le faire sont l'armée et George W. Bush. »

Hier, le porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClelland, a dénoncé d'une voix offensée les allégations des démocrates.

« C'est scandaleux et sans fondement, a-t-il dit. Je pense que cela représente ce qu'il y a de pire au cours d'une année électorale et tout le monde devrait condamner cette attaque sans fondement. Le président a satisfait à ses obligations, c'est pourquoi il en a été libéré. »

Fin de l'histoire ? Pas vraiment.

« Rude soirée » pour Howard Dean

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON – L'ancien favori dans la course à l'investiture démocrate pour la présidentielle américaine, Howard Dean, n'a guère brillé hier lors des primaires

et caucus organisés dans sept États.

Dans la plupart de ces États, il n'est arrivé qu'en troisième, quatrième ou cinquième position.

Dans le Delaware, par exemple, l'ancien gouverneur du Vermont

n'a récolté que 10% des voix, arrivant quatrième dans la course. Dans l'Oklahoma ou en Caroline du Sud, il tombe à la cinquième place, avec respectivement 4% et 5% des voix.

Dans le Dakota du Nord, il se

maintenait toutefois à la troisième place avec 12% des voix, tandis que les résultats des autres États n'étaient pas encore complets.

Howard Dean, 55 ans, avait déclaré quelques heures plus tôt se préparer à une « rude soirée » électorale, alors que les premiers dépouillements le donnaient largement distancé dans une majorité des États consultés.

« Les résultats commencent à tomber. Et nous allons connaître une rude soirée », avait-il prédit devant ses partisans rassemblés à Tacoma, dans l'État de Washington.

Il a cependant rappelé, comme il l'a répété sans cesse ces derniers jours, que le seul critère important était le nombre total de délégués que lui attribueront chacune des primaires.

LES RÉSULTATS DU VOTE D'HIER

	JOHN KERRY	JOHN EDWARDS	HOWARD DEAN	WESLEY CLARK	DENNIS KUCINICH	JOE LIEBERMAN	AL SHARPTON
	%	%	%	%	%	%	%
ARIZONA	43	7	14	27	2	6	1
CAROLINE DU SUD	30	45	5	7	1	2	10
DAKOTA DU NORD	50	10	12	24	3	1	0
DELAWARE	50	11	10	10	1	11	6
MISSOURI	51	25	9	4	1	4	3
NOUVEAU-MEXIQUE	38	11	19	22	5	3	
OKLAHOMA	27	30	4	30	1	6	1

Résultats au moment de mettre sous presse

Après l'Iowa et le New Hampshire, sept États ont tenu hier des primaires ou des caucus au cours desquels électeurs et militants ont choisi les délégués à la convention nationale qui désignera le prochain chef du Parti démocrate des États-Unis.

Chaque État compte un nombre de délégués proportionnel à son poids démographique. Les sept États où ce

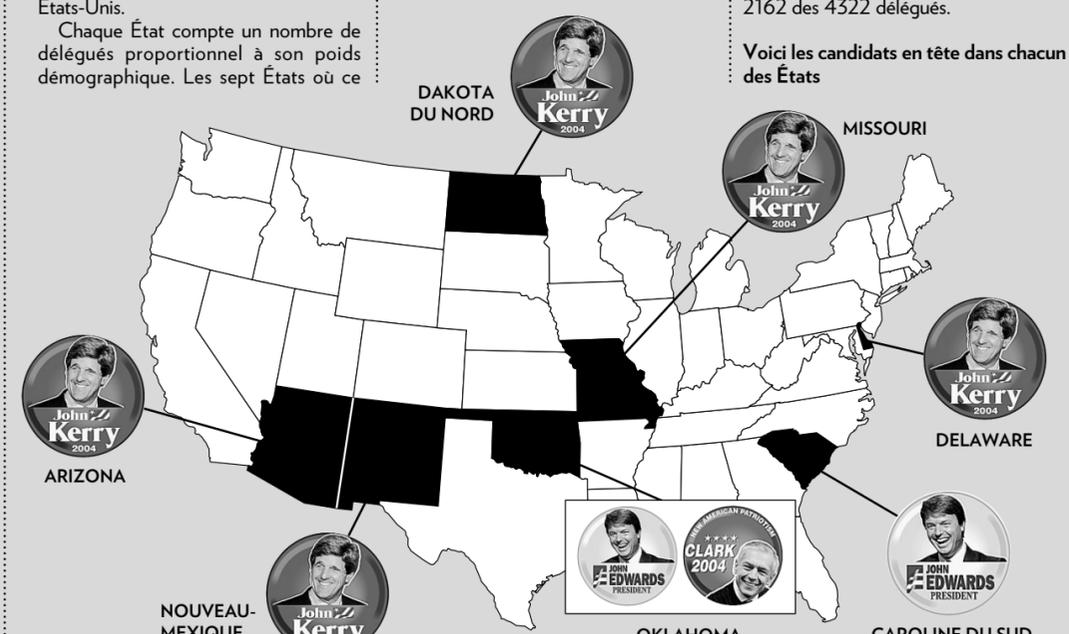
processus a eu lieu hier regroupent un total de 269 délégués. Pour être désigné, un délégué doit avoir obtenu au moins 15% des voix.

Le prochain moment fort de la course aura lieu le 2 mars. Lors de ce « super

mardi », dix États, dont la Californie et New York, choisiront un total de 1151 délégués.

La convention nationale aura lieu fin juillet à Boston. Pour remporter la course, un candidat doit être appuyé par au moins 2162 des 4322 délégués.

Voici les candidats en tête dans chacun des États



POLITIQUE

TPS: les villes remboursées depuis le 1^{er} février

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Les municipalités ont droit au remboursement intégral de la TPS qu'elles paient sur les biens et les services qu'elles achètent depuis le 1^{er} février, a annoncé hier le premier ministre Paul Martin.

Dans son premier discours aux Communes, M. Martin a ainsi mis en oeuvre une composante de sa promesse d'accorder une aide financière prévisible et stable aux municipalités afin de les aider à financer les projets d'infrastructures indispensables. Cette mesure coûtera 100 millions d'ici la fin du présent exer-

cice financier, qui se termine le 31 mars 2004, et représentera un transfert net de 580 millions aux villes durant la première année, selon le ministre des Finances, Ralph Goodale. En tout, le fédéral calcule qu'il remettra aux municipalités sept milliards de dollars aux municipalités sur une période de 10 ans. Jusqu'à tout récemment, le fédéral ne remboursait que 57,14 % de la TPS que payaient les municipalités. Dans le cas de la ville de Montréal, le remboursement intégral se traduira par des retombées d'environ 40 millions de dollars par année, selon les estimations d'Ottawa.

M. Martin a réitéré hier dans son discours son intention de conclure

un pacte fiscal avec les municipalités en leur remettant une partie de la taxe d'accises sur l'essence. Mais son gouvernement doit d'abord négocier des ententes avec les provinces. « Les municipalités fonctionnent avec des structures financières désuètes. Elles ont besoin d'un financement stable, fiable et prévisible. Il manque à bon nombre d'entre elles les ressources nécessaires pour fournir des logements abordables, un réseau de transport en commun moderne, des espaces verts, de l'air sain et de l'eau propre. (...) En tant que pays, nous ne pouvons pas permettre que cela continue », a déclaré M. Martin sous les applaudissements nourris

de ses députés.

Dans son allocution, M. Martin a repris les principaux éléments du discours du Trône présenté au Sénat lundi par la gouverneure générale Adrienne Clarkson en matière de soins de santé, de protection de l'environnement, d'aide aux étudiants et de réforme démocratique.

Le premier ministre a de plus annoncé quelques mesures nouvelles, sans fournir de détails quant aux modalités et aux coûts de ces initiatives.

* Créer un nouveau « bon d'apprentissage » pour encourager les familles à faible revenu à faire des économies pour les études postsecondaires de leurs enfants.

* Consacrer 5 % des efforts fédéraux de recherche et développement à des travaux dont bénéficieront directement les pays en voie de développement.

* Adopter rapidement un projet de loi permettant aux compagnies pharmaceutiques d'exporter des médicaments génériques aux pays d'Afrique pour combattre le VIH, le virus du sida, à un faible coût.

M. Martin a indiqué que la loi s'appellera « la Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique » afin de reconnaître les efforts de l'ancien premier ministre pour aider ce continent à sortir de la pauvreté.

Le retour de Jean Lapierre au PLC fait des vagues

LAPIERRE

suite de la page A1

Ayant coprésidé la première campagne à la direction de Paul Martin, il a claqué la porte du Parti libéral après la victoire de Jean Chrétien, le jour de l'échec de l'accord constitutionnel du lac Meech. Il a fondé le Bloc québécois avec Lucien Bouchard quelques mois plus tard et a finalement quitté la politique en 1992 pour entreprendre une carrière lucrative dans le monde des communications.

Chose certaine, M. Lapierre devra faire rapidement une profession de foi fédéraliste devant les médias anglophones et expliquer son cheminement politique. Déjà, le quotidien *National Post* s'est élevé contre l'idée de voir Paul Martin accueillir un ancien député bloqué au sein de son gouvernement dans un éditorial virulent publié en décembre dernier.

Selon des informations obtenues par *La Presse*, hier, M. Lapierre pourrait expliquer dans une lettre destinée aux médias pourquoi il retourne à la politique afin d'étouffer tout doute au sujet de ses convictions.

À ce sujet, le ministre Pettigrew, lieutenant politique de Paul Martin au Québec, a soutenu que le parcours politique de M. Lapierre ne nuira pas aux libéraux. « Le fait qu'il ait été un des membres fondateurs du Bloc démontre justement à quel point le Parti libéral du Canada est capable d'aller chercher des gens qui sont capables de rejoindre les Québécois de toutes les couches de la société, des Québécois aux tendances plus nationalistes », a-t-il dit.

CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

Canada Steamship Lines vient hanter Paul Martin

GILLES TOUPIN

OTTAWA — La première période de questions de Paul Martin en tant que premier ministre a été houleuse, hier aux Communes, alors que l'opposition a presque oublié le discours du Trône pour s'en prendre aux liens entretenus par le chef du gouvernement avec son ancienne compagnie maritime, Canada Steamship Lines Ltd.

Exacerbé par le barrage de questions de l'opposition sur les quelque 161 millions de dollars de contrats gouvernementaux obtenus par CSL Ltd entre 1993 et 2002 — beaucoup plus que les 137 000 \$ annoncés l'année dernière —, le premier ministre a tenté de neutraliser les attaques en proposant à l'opposition que la vérificatrice générale, Sheila Fraser, fasse enquête sur toute l'affaire.

Les députés de l'opposition ont complètement ignoré l'offre de M. Martin, préférant redoubler d'ardeur pour tenter d'associer le nouveau premier ministre aux manquements à l'éthique qui ont marqué le gouvernement de son prédécesseur.

« L'année dernière le gouvernement a affirmé que CSL, la compagnie du premier ministre, avait reçu seulement 137 000 \$ de dollars du gouvernement, a interrogé le chef de l'opposition par intérim, Grant Hill. Ce chiffre était de toute évidence faux. Le premier ministre savait certainement que c'était faux. Il aurait pu parler l'année dernière, mais il a gar-

dé le silence. Pourquoi le premier ministre a-t-il gardé le silence ? Pourquoi n'a-t-il pas fait la lumière sur les véritables chiffres ? »

M. Martin a d'abord répondu qu'il était pris à cette époque par sa campagne à la direction et que quelqu'un au gouvernement aurait dû expliquer cette erreur. Par la suite, il a affirmé avoir demandé au gouvernement de préparer une réponse complète. La semaine dernière, le leader en Chambre du gouvernement, Jacques Sada, annonçait que CSL avait eu en réalité pour 161 millions de contrats gouvernementaux. « Cette réponse complète, a ajouté Paul Martin, est maintenant publique et élaborée ; elle comprend tous les contrats, tous les montants qui ont à voir avec les périodes où j'étais au cabinet, avant que je sois au cabinet et après mon départ du cabinet. C'est la réponse la plus complète que peut fournir le gouvernement. »

M. Martin a précisé qu'il n'avait pas fait la compilation lui-même de ces chiffres, d'autant plus qu'il n'était plus impliqué dans la compagnie depuis 15 ans puisque ses avoirs étaient gérés par une fiducie sans droit de regard. L'année dernière, il a cédé CSL à ses fils afin de ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts.



Paul Martin a dû expliquer le montant élevé des contrats obtenus par Canada Steamship Lines.

Autoroute Ville-Marie: projet immobilier de 183 millions

PROJET

suite de la page A1

Des percées perpendiculaires permettant de prolonger chacune des six rues transversales ainsi qu'un long parc linéaire est-ouest complèteraient le réaménagement du secteur.

« L'analyse de l'impact fiscal conclut que selon le scénario analysé, basé sur les valeurs du marché dans le secteur, le projet de recouvrement de l'autoroute et de réaménagement urbain présente en soi des potentiels fiscaux intéressants et positifs pour la Ville, peut-on lire. Compte tenu que le projet aura des retombées positives sur le secteur environnant, le bilan fiscal n'en sera que plus intéressant. »

À la Ville de Montréal, où l'on s'est montré contrarié qu'un tel document fasse l'objet d'une fuite, on se réjouissait néanmoins des conclusions du rapport. On souhaitait d'ailleurs tenir bientôt une conférence de presse à ce sujet. « C'est la première fois qu'une étude du genre se penche sur les retombées fiscales d'un projet, fait remarquer Robert Libman, responsable de l'urbanisme au comité exécutif. Ça nous montre à quel point le recouvrement peut être intéressant sur le plan financier, une information d'autant plus importante que Québec avait des craintes à cet effet. »

Le rapport circule déjà à Québec où plusieurs ministères l'ont obtenu, notamment le Conseil du Trésor et le ministère des Transports. Il reste à voir si le gouvernement acceptera de se lancer dans une telle aventure avec la Ville.

D'une façon ou d'une autre, cependant, la Ville pourrait aller de l'avant avec ce projet, précise M. Libman. Deux scénarios de financement ont en effet été élaborés selon que Québec accepte d'ouvrir ses goussets ou non.

D'abord, on évalue les entrées d'argent possibles pour la Ville, sous la forme de vente de terrains à

des promoteurs privés, à 106 millions. Si une telle hypothèse se confirmait, 70 % des 180 millions seraient trouvés. Il ne resterait qu'à éponger les 77 millions restants, soient 46 millions pour le recouvrement et 31 millions pour la construction des infrastructures nécessaires.

Le premier scénario envisage que Québec paye la première partie, étant donné que les voies rapides sont de responsabilité provinciale. Dans un tel cas de figure, Montréal toucherait, sous forme de taxation, 9 millions net par année. Et si la Ville assumait seule la facture totale du projet, elle encaisserait environ 4 millions net annuellement.

« Donc, non seulement on pourrait cicatrifier la plaie qui sépare le Vieux-Montréal du Quartier international et du Faubourg Saint-Laurent, mais en plus, la Ville toucherait un bénéfice net, se réjouit M. Libman. Évidemment, les coûts du projet peuvent augmenter, mais selon nos experts, ce sont des estimations assez précises. »

Les difficultés techniques d'un tel projet, conclut également la firme d'experts, ne sont pas insurmontables. D'abord, le parc linéaire permettrait d'alléger le poids des nouveaux édifices sur la structure de l'autoroute. Aussi, les nouvelles technologies de ventilation rendraient le tunnel ainsi que les nouvelles habitations très sécuritaires. Un important réaménagement des bretelles serait cependant nécessaire.

Ce n'est pas la première fois que la Ville envisage de recouvrir les voies rapides entre le Palais des congrès et le métro Champ-de-Mars (500 mètres). Déjà, en 1985, le maire Jean Drapeau a évoqué cette idée et un comité ministériel provincial a perdu un volumineux rapport. Le Parti québécois, alors dirigé par René Lévesque, a toutefois perdu les élections la même année et le projet est tombé dans l'oubli.

FABRICVILLE

VOTRE MÉGA MAGASIN MODE ET DÉCOR MAISON
www.fabricville.com

1 SEMAINE SEULEMENT!

MOLLETONS

Arctique unis et imprimés

ACHETEZ 1m
(au prix cour.)

2 GRATUITS

OBTENEZ-EN
(de valeur égale ou moindre)

IMMENSE SÉLECTION MODE

- TRICOTS • aspects SUÈDE • POLYESTERS
- TISSUS SPORTS ET D'EXTÉRIEUR
- COTONS • TISSUS POUR COSTUMES
- VELOURS CÔTELÉS

decorville
@Fabricville

- BRISE-BISES • ORGANZA MÉTALLIQUE imprimé
- FILETS • COUPONS • TWEEDS • JACQUARDS
- HERCULONS • VELOURS • UNIS «Windjammer»
- DOBBIES • CANEVAS • CHINTZ

3203146A

FABRICVILLE
Visitez nous à www.fabricville.com
Le plus grand distributeur de tissus et draperies avec 170 magasins à travers le Canada
Ouvert les dimanches de MIDI à 17h
Pour des raisons d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

decorville
@Fabricville

Service à Domicile GRATUIT
(514) 388-6600

- PLACE VERSAILLES - 7275, rue Sherbrooke est
- CENTRE VILLE - 354, rue Ste-Catherine ouest
- N.D.G. - 6444, av. Somerset
- D.D.O. - 2050, boul. St-Regis
- MONTRÉAL - 1178, rue Beaumont
- LASALLE - 8469, boul. Newman
- GALERIES LAVAIL - 1545, boul. Le Corbusier
- CENTRE GREENFIELD PARK - 3566, boul. Taschereau
- CENTRE RÉGIONAL CHATEAUGUAY - 200, boul. d'Anjou
- GALERIES ST-LAURENT - 1993, boul. Marcell-Laurin

(514) 493-6666
(514) 866-1821
(514) 483-2685
(514) 683-4550
(514) 737-4755
(514) 365-8045
(450) 978-1313
(450) 672-6884
(450) 699-4112
(514) 334-0910



YVES BOISVERT

La correction, suite et fin

Comme ça, si tu es contre le jugement de la Cour suprême, me suggère-t-on avec un oeil suspicieux, tu n'as jamais pris un de tes enfants par les bras, c'est ça ?

Ce n'est pas ça du tout. Je ne vois pas comment on peut élever trois enfants, trois garçons en tout cas, sans faire un minimum de travail de police, ce qui veut dire procéder à des arrestations, saisir, attraper, mettre à l'écart, utiliser la force, en somme, ce qui suppose parfois des interventions mal avisées, personne n'étant parfait.

Dans cette histoire de fessée, ou de « correction », je n'essaie pas d'en appeler à la perfection parentale. Mais à la cohérence juridique. Et à la protection égale de la loi pour les enfants.

Pour prendre un sujet connexe, si vous me demandez s'il est intelligent ou utile de crier après ses enfants, je vous répondrai « non ».

Si vous me demandez si je l'ai déjà fait, j'avouerai que oui, dont une fois, un grand classique, pour hurler un paradoxal « ARRÊÊÊTEZ DE CRIEEEEER ! »

Sur le fond, bien sûr, le message était valable. Mais les docteurs en

communication vous diront que, parfois, la façon de livrer un message est susceptible de l'affaiblir. De même, si votre sein droit sort inopinément de votre bustier, il est préférable de ne pas bomber glorieusement le torse en reculant les bras pour mieux le montrer si vous voulez envoyer un message de stupeur et de pudeur. Il y a là une sorte de contradiction qui vous sera reprochée.

Revenons donc à la correction des enfants. Si le jugement majoritaire de la Cour suprême m'apparaît mauvais, c'est qu'il fait marcher la loi sur la tête. La loi, c'est-à-dire le Code criminel, nous dit que l'utilisation de la force contre autrui n'est pas permise. C'est un principe.

A-t-on pris la peine d'ajouter : sauf si ce n'est pas vraiment grave ? Non. Un poussaillage au bureau, ou dans le parking du centre commercial, une chose « transitoire et insignifiante », comme dit la Cour suprême, cela ne vous emmènera pas devant le juge.

On ne prend pas la peine de l'écrire parce que les choses sans gravité n'intéressent pas la police. Bernard Landry vous le dira, les juristes ont une expression latine

pour exprimer ce principe, qui n'est en fait que l'expression du bon sens : *de minimis non curat lex*. La loi ne se soucie pas des choses sans importance. Ce qui pourrait aussi se traduire par : « Voulez-vous ben pas m'achaler avec vos niaiseries. »

Oh, bien sûr, en principe, et techniquement, pousser quelqu'un est prohibé par le Code criminel. Mais ça ne vaut pas un procès.

Plusieurs gestes déplacés, mais de peu de conséquence, sont, à strictement parler, ou plus exactement, selon une lecture littérale de la loi, illégaux. Il ne viendrait à personne l'idée de demander une exception écrite dans le Code criminel.

Pourquoi, dans le cas des enfants, doit-on avoir cette autorisation formelle de « corriger » ? Pour des gestes qui se déroulent en privé aux dépens de personnes totalement dépendantes du « correcteur », pourquoi faut-il nommément préciser cette exception en ce qui concerne la correction ? C'est cela qui me semble antique.

De quoi a-t-on peur ? La Loi sur la protection de la jeunesse donne déjà des pouvoirs considérables à la Direction de la protection de la jeu-

nesse. Dès qu'un signalement indique que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis, la DPJ peut aller sortir les enfants de la maison, demander un placement à la cour et tout l'arsenal très lourd des mesures de protection. Et sans qu'il y ait la moindre accusation criminelle. Et avec un fardeau de preuve moindre que dans une cour criminelle !

Le droit criminel est construit autour de l'importance de la liberté de l'individu. On a imposé à l'État un fardeau de prouver hors de tout doute la culpabilité d'un accusé. Qu'a-t-on besoin de plus de bretelles autour de cette ceinture pour permettre aux parents de faire de l'« élevage » ?

La majorité de la Cour suprême a répondu que cette exception concernant les enfants est une limite raisonnable aux droits des enfants. C'est une exception, après tout, qui ne vient pas des juges, mais du législateur. Les juges majoritaires ont décidé de faire preuve de retenue. Mais paradoxalement, ils ont décidé de « réécrire » complètement l'article, pour encadrer son interprétation : pas de correction physique avant 2 ans, pas à l'adolescence, pas

sous le coup de la colère ou de la frustration (ça, c'est la meilleure). Finalement, seuls les gestes « transitoires et insignifiants » sont permis. Pourquoi, alors, maintenir l'exception, si c'est pour l'étriquer complètement ? La loi n'est pas censée se soucier du transitoire et de l'insignifiant ! Maintenir, sans raison valable, une telle exception, c'est aussi un message. Et il est très mauvais.

En lisant les juges dissidentes, on voit combien cette exception a été interprétée tout croche au fil des ans, d'où la nécessité de restreindre à l'extrême l'interprétation de l'exception pour la rendre acceptable ; et ensuite, combien elle est un héritage du passé, une relique juridique. Une sorte de refus d'abandonner un pouvoir antique.

Pourquoi, quand il s'agit de l'utilisation de la force contre les enfants, faut-il protéger les parents et les instituteurs, alors qu'en tout autre domaine, on présume que la loi sera appliquée de manière raisonnable ? Et alors que notre droit criminel prévoit des balises nombreuses et éprouvées ?

Je ne vois aucune raison. Mais plein de fantômes.

L'opposition à Québec pourfend Ottawa

LA PRESSE

QUÉBEC – L'opposition à Québec est extrêmement déçue du discours du Trône du gouvernement de Paul Martin. Péquistes et adéquistes dénoncent les visées d'Ottawa et la réaction du gouvernement Charest.

Le critique du Parti québécois, Da-

niel Turp, qualifie le premier ministre fédéral de « roi de la dépense » qui fait ce qu'il veut dans les champs de compétence provinciaux avec sa « matraque fiscale ».

Le député de Mercier estime qu'en réaction le premier ministre Jean Charest et son ministre délégué, Benoît Pelletier, ne se montrent guère à

la hauteur. Ils devraient demander, selon lui, un droit de retrait avec pleine compensation financière. Sinon, M. Turp dit conclure à la « connivence entre libéraux du Québec et du Canada ».

Le chef de l'ADQ, Mario Dumont, estime quant à lui que le gouvernement fédéral fait fausse route en tendant la main aux municipalités

au-dessus de la tête des provinces. « C'est saugrenu de voir que le gouvernement fédéral ait autant de préoccupation pour l'équilibre financier fédéral-municipal, alors que le déséquilibre fiscal persiste », soutient-il.

Revenant sur le dossier des congés parentaux, le chef adéquiste affirme que cela n'augure rien de bon

pour les relations Québec-Ottawa. « Au lendemain du jugement, il me semblait que Paul Martin avait une ouverture extraordinaire, mais il retourne devant les tribunaux et il n'y en a pas un mot dans le discours du trône ».

Le ministre de la Famille, Claude Béchar, pense toutefois que l'imbroglio avec Ottawa pourrait se résoudre avant les prochaines élections fédérales. Du même souffle, il prévient Ottawa qu'il ne veut pas cependant de nouveaux programmes de garderies, même s'il accepterait les budgets prévus pour le Québec.

«COURS DE VENTE tout à fait DIFFÉRENT»

Étudiez les toutes dernières techniques de vente ainsi que les meilleurs outils de persuasion.

Villes et dates : www.ventepnl.com



STRATÉGIE de VENTE et COMMUNICATIONS

Serge Hamel
Psychothérapeute PNL
28 ans d'expérience dans la vente
Formateur agréé
Conférencier et chroniqueur

(450) 629-2446 • INFO • 1 877 737-2446
CSF 12 UFC / CHAD 12 UFC / E.Q. 1 %

Les Grandes Tables
MANOIR & CHÂTEAUX VIEUX QUÉBEC



Forfait incluant l'hébergement pour deux nuits, deux petits-déjeuners, deux soupers gastronomiques au restaurant de votre choix : La Closerie, les Anciens Canadiens, le Paris-Brest ou le Louis-Hébert

à partir de **149\$*** Par pers. en occ. double
pour les Hôtels Château Bellevue et Manoir Lafayette

à partir de **179\$*** Par pers. en occ. double
pour l'Hôtel Château Laurier

Pourboire inclus et taxes en sus

*Certaines conditions s'appliquent. Jusqu'au 30 avril 2004



16, rue de la Porte Vieux Québec
HÔTEL CHÂTEAU LAURIER
661, Grande Allée Est Québec

1220, place George-V Ouest, Québec
1-877-999-9620
www.vieuxquebec.com

Bien placés... pour vous charmer!
Stationnement gratuit

Le génie et l'informatique.

Pour atteindre de nouveaux sommets.



Des étudiants en génie au travail à l'Institut de conception et d'innovation aérospatiales de Concordia (CIAC)



Taha Showleh, étudiant en quatrième année de génie mécanique et Nazanin Fahima, étudiante en quatrième année de génie logiciel

- Des professeurs et des chercheurs de haut niveau
- Des programmes de pointe
- Des installations de première classe
- Un enseignement coopératif fructueux
- Un apprentissage dynamique, un esprit d'équipe
- Des partenaires industriels engagés

UNIVERSITÉ
Concordia
On vous prépare pour le monde
www.concordia.ca

ACTUALITÉS

Un trou dans l'armure de l'article 11 de l'ALENA

CHARLES CÔTÉ

Les compagnies qui poursuivent des gouvernements en vertu de l'accord de libre-échange devront le faire en public et le tribunal devra accueillir les interventions de groupes de citoyens, comme les écologistes.

C'est la décision qu'a rendue le tribunal d'arbitrage de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain), donnant raison à l'Institut international du déve-

loppement durable (IIDD), un organisme de Winnipeg, après trois ans et demi de procédures.

La victoire de l'avocat Howard Mann pour le compte de l'IIDD est une première dans le domaine des accords de commerce. Le chapitre 11 a servi de modèle à des centaines d'autres accords, dont celui du projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

« Quand nous avons commencé, les procédures se déroulaient à huis clos, les documents étaient secrets et

dans certains cas, même les décisions étaient secrètes, affirme M^e Mann. Aujourd'hui, nous avons toute la latitude pour présenter un mémoire. L'audition finale, en juin, se fera en public et tous les documents sont accessibles. »

Poursuite en Californie

La décision intervient dans le cours d'une poursuite de 1,6 milliard lancée par Methanex, une compagnie canadienne, contre le gouvernement de la Californie.

Methanex fabrique un additif pour l'essence que la Californie a interdit parce qu'il est cancérigène, une affirmation que conteste la compagnie.

Cet additif, le MTBE, s'est répandu dans les eaux souterraines à cause des fuites dans les réservoirs des stations-service. Il est utilisé parce qu'il permet de réduire la pollution de l'air lors de la combustion de l'essence. Methanex prétend que la Californie l'a en fait exproprié sous un faux

prétexte pour l'exclure d'un lucratif marché.

La poursuite de Methanex a été déposée en 1999 et s'est déroulée à huis clos depuis. C'est l'une des causes souvent citées par les militants anti-mondialisation comme un exemple de ce qui cloche dans le chapitre 11 de l'ALENA. « Si le droit des investisseurs étrangers a préséance sur celui des gouvernements de protéger la santé et l'environnement, nous allons dans la mauvaise direction », a résumé M. Mann.

L'heure est à l'économie



Les jours rallongent mais notre offre ne durera pas toujours!

Encore plus tôt qu'à l'ordinaire, Air Canada vous offre de profiter de tarifs exceptionnels pour découvrir de nouveaux mondes. Voici seulement quelques exemples des destinations offertes. Hâtez-vous. Les meilleures places s'envolent rapidement!

CANADA: l'offre prend fin le 9 février 2004. Les voyages doivent se terminer au plus tard le 30 avril 2004.

Tarifs Web Tango ALLER SIMPLE au départ de **MONTRÉAL** exclusivement sur aircanada.com
 Obtenez un mille Aéroplan^{MD} additionnel pour chaque tranche de 3 \$ dépensés lors de vos réservations sur aircanada.com
 D'autres tarifs sont offerts par notre bureau des réservations Air Canada et sont assujettis à l'achat d'un billet aller-retour.

 Le supplément des frais de carburant est maintenant inclus dans tous nos tarifs pour les vols au pays.

HALIFAX	ROUYN-NORANDA VAL-D'OR	TORONTO	ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	DEER LAKE	FREDERICTON SAINT JOHN (N.-B.)	WINNIPEG	CALGARY EDMONTON	REGINA SASKATOON	VANCOUVER
78	95	103	114	116	119	185	225	225	245

ÉTATS-UNIS: profitez de nos nouveaux tarifs Web Tango aller simple.

Tarifs Web Tango ALLER SIMPLE au départ de **MONTRÉAL** exclusivement sur aircanada.com
 Obtenez un mille Aéroplan^{MD} additionnel pour chaque tranche de 3 \$ dépensés lors de vos réservations sur aircanada.com

FORT LAUDERDALE	FORT MYERS	MIAMI	NEWARK	ORLANDO	TAMPA	WEST PALM BEACH	LA NOUVELLE-ORLÉANS	PHOENIX	LAS VEGAS
139	139	139	139	139	139	139	145	185	239

DESTINATIONS INTERNATIONALES: l'offre prend fin le 9 février 2004. La dernière date de départ est le 2 avril 2004 (sauf avis contraire).

Les tarifs sont basés sur un ALLER SIMPLE et sont assujettis à l'achat d'un billet ALLER-RETOUR au départ de **MONTRÉAL**.
 Réservez sur aircanada.com et économisez 10 \$ additionnels sur certaines destinations.

LONDRES MANCHESTER ⁷ /GLASGOW ²	MEXICO ⁴ CANCÚN ⁴	BARBADE	AMSTERDAM ¹⁻²	FRANCFORT ¹ MUNICH ¹	DUBLIN ² SHANNON ²⁻⁵	GUADELOUPE	PARIS/MADRID ¹⁻²⁻⁵ ZURICH ¹	BEIJING SHANGHAI	HONG KONG
239	279	289	319	319	349	349	349	589	624
<small>7 FÉVR. - 4 AVRIL 2004</small>	<small>7 FÉVR. - 19 FÉVR. 2004 22 MARS - 12 AVRIL 2004</small>	<small>7 FÉVR. - 19 FÉVR. 2004 22 MARS - 1^{er} AVRIL 2004</small>	<small>7 FÉVR. - 25 FÉVR. 2004 14 MARS - 1^{er} AVRIL 2004</small>	<small>7 FÉVR. - 25 FÉVR. 2004 14 MARS - 1^{er} AVRIL 2004</small>	<small>7 FÉVR. - 25 FÉVR. 2004 14 MARS - 1^{er} AVRIL 2004</small>	<small>7 FÉVR. - 19 FÉVR. 2004 22 MARS - 1^{er} AVRIL 2004</small>	<small>7 FÉVR. - 25 FÉVR. 2004 14 MARS - 1^{er} AVRIL 2004</small>	<small>7 FÉVR. - 2 AVRIL 2004</small>	<small>7 FÉVR. - 2 AVRIL 2004</small>

Réservez sur aircanada.com

Téléphonez à votre agent de voyages ou à Air Canada au 1 888 247-2262.

Votre agent de voyages peut vous réserver des tarifs Web Tango aller simple sur aircanada.com



MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE 

En collaboration avec Lufthansa, membre du réseau Star Alliance^{MD}. ²En collaboration avec British Midland, membre du réseau Star Alliance^{MD}. ³En collaboration avec SAS, membre du réseau Star Alliance^{MD}. ⁴En collaboration avec Mexicana, membre du réseau Star Alliance^{MD}. ⁵En collaboration avec Aer Lingus. **Service aux personnes malentendantes (ATS): 1 800 361-8071. Destinations canadiennes:** les tarifs sont basés sur un aller simple. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Les billets doivent être achetés au plus tard le 9 février 2004. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 30 avril 2004. L'achat à l'avance peut être requis. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA et les frais d'aéroport ne sont pas inclus. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 7 \$, n'est pas inclus. **Destinations américaines:** les tarifs sont basés sur un aller simple. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. L'achat à l'avance peut être requis. **Fort Lauderdale et West Palm Beach:** les voyages doivent prendre fin au plus tard le 25 avril 2004. **Fort Myers:** les voyages doivent prendre fin au plus tard le 12 avril 2004. **Phoenix et La Nouvelle-Orléans:** les voyages doivent prendre fin au plus tard le 31 mai 2004. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA, le supplément des frais de carburant et les frais d'aéroport ne sont pas inclus. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 12 \$, n'est pas inclus. Les billets sont non remboursables. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon la date de départ et de retour. D'autres conditions s'appliquent. **Destinations internationales:** les tarifs indiqués « aller simple » requérant l'achat d'un billet aller-retour ne sont accessibles qu'à l'achat d'un billet aller-retour, lequel doit refléter l'itinéraire complet. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA, le supplément des frais de carburant lorsque applicable, les assurances et les frais d'aéroport ne sont pas inclus. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 24 \$, n'est pas inclus. Les billets doivent être achetés au plus tard le 9 février 2004. La dernière date de départ est le 2 avril 2004, sauf avis contraire. Achat sept jours à l'avance. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation du gouvernement. Les billets sont non remboursables. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon la date de départ et de retour. D'autres conditions s'appliquent. Les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada, de Jazz Air inc. (faisant affaire sous le nom d'Air Canada JazzSM), de ZIPSM, de United Airlines, d'Atlantic Coast Airline ou d'Air Wisconsin (faisant affaire sous le nom de United Express). ^{MD}Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada. SMAir Canada Jazz est une marque de commerce d'Air Canada. SMZIP est une marque de commerce de Zip Air inc.

REGISTRE DES ARMES À FEU

Pas de vote libre

GILLES TOUPIN

OTTAWA — N'en déplaise au secrétaire parlementaire libéral Roger Gallaway et au Parti conservateur, le gouvernement Martin n'a pas du tout l'intention de permettre à ses troupes de voter librement sur les budgets supplémentaires susceptibles d'être alloués pour le bon fonctionnement du Registre national des armes à feu.

C'est ce qu'a affirmé hier à *La Presse* le leader en Chambre du gouvernement et responsable de la réforme démocratique, Jacques Saada, qui s'apprête à présenter aux Communes cet après-midi son « plan d'action » sur la réforme démocratique du Parlement, l'un des thèmes majeurs de la campagne à la direction du premier ministre Paul Martin.

« Si on parle de budget, a tranché le ministre en entrevue, on parle de question de confiance. »

Après que plus d'un milliard de dollars eut été englouti dans le fameux registre, qui devait à l'origine coûter 2 millions de dollars, de nombreuses voix se sont élevées aux Communes pour que le gou-

vernement libéral mette un terme à ce programme qui a été également vertement critiqué par la vérificatrice générale, Sheila Fraser. Le secrétaire parlementaire à la réforme démocratique, Roger Gallaway, avait même signifié à la presse avant-hier qu'il souhaitait mettre le programme à la poubelle par l'entremise d'un vote libre aux Communes sur une motion d'allocation supplémentaire de fonds.

M. Saada a précisé qu'une telle motion s'inscrivait dans la catégorie des votes partisans et que tous les élus libéraux devraient par conséquent suivre la ligne du parti sur cette question.

La réforme démocratique que présente aujourd'hui M. Saada comprendra des mesures immédiates et d'autres qui devront être élaborées à long terme — sur plusieurs années — grâce à une grande discussion nationale. Le nouveau leader en Chambre insiste pour que cette réforme ne soit pas « dogmatique », mais bien le résultat d'une consultation très large.

« Il faut donner l'heure juste, a dit M. Saada. Il faut déjà établir des choses qui seront irréversibles,

pour montrer la détermination que nous avons à procéder à cette réforme. »

Parmi ces choses irréversibles, le gouvernement entend établir trois catégories de votes aux Communes. Ce qui était qualifié autrefois de vote libre sera dorénavant appelé vote de deuxième catégorie. Dans cette catégorie, les ministres, de même que les secrétaires parlementaires concernés par un projet de loi ou une motion, devront voter selon la ligne gouvernementale. Tous les autres députés se prononceront librement.

Quant aux votes de première catégorie, tels le budget ou les allocations de budget, ils seront considérés comme des votes de confiance et liés à la ligne du parti.

Enfin, les projets de loi susceptibles d'être classés dans la troisième catégorie sont ceux, plutôt rares, qui engagent la conscience des élus sur des questions comme l'avortement ou la peine de mort. Tous les députés seront alors libres de voter selon leurs convictions.

« Les votes de la deuxième catégorie, affirme le ministre Saada, seront dorénavant les votes prépondérants en Chambre. »

Députée libérale sur écoute électronique?

GILLES TOUPIN

OTTAWA — La députée libérale de Laval-Ouest, Raymonde Folco, a affirmé hier que ses conversations téléphoniques étaient sur écoute et qu'elle avait déposé une plainte auprès de la Gendarmerie royale du Canada.

Le journal local, *The Chomedy News*, a publié un numéro spécial hier sur cette affaire, la qualifiant en manchette de *Lavalgate*.

M^{me} Folco, qui règne depuis sept ans sur la circonscription de Laval-Ouest (prochainement rebaptisée Laval-les-Îles) et dont l'investiture en vue des prochaines élections est contestée par Barbara Mergl, ancien membre du comité exécutif libéral, a confié aux journalistes hier à la sortie des Communes qu'elle était bouleversée par toute cette histoire.

La députée a raconté qu'une personne qu'elle connaît lui a remis une bande sonore d'une conversation téléphonique qu'elle a eue en décembre dernier avec son adjointe de circonscription. La personne qui

lui a remis le ruban, et dont elle veut taire l'identité, a elle-même reçu la bande sonore d'une tierce personne qui ne s'est pas identifiée.

« Je pense que cette conversation m'a été remise pour que je sache qu'ils savent ce que je fais, a commenté hier Raymonde Folco. C'est peut-être cela. Je sais qu'il y a beaucoup de peut-être, mais je n'ai aucune idée de la raison pour laquelle on m'a remis cette conversation. »

M^{me} Folco a affirmé qu'elle n'avait aucune raison de croire que la GRC écoutait ses conversations téléphoniques.

« C'est un acte criminel, a déclaré M^{me} Folco qui a porté plainte le 29 janvier. Il n'est pas permis d'enregistrer les conversations téléphoniques au Canada. De plus, mon bureau est un bureau fédéral. » La députée s'est dite tellement traumatisée par ces événements qu'elle n'utilise plus son téléphone personnel chez elle, ni son téléphone portable ni celui de son bureau de circonscription.



Le collège technologique

L'Institut Teccart, partenaire de votre réussite, vous offre des programmes :

DEC

- Électronique industrielle, instrumentation et automatisation
- Technologie de l'électronique, télécommunications
- Technologie de systèmes ordinés
- Gestion de réseaux informatiques
- Informatique de gestion

AEC

- Réseautique industrielle et automatisation
- Systèmes de télécommunications
- Microcontrôleurs
- Programmation de bases de données (Oracle, Access, Postgress SQL)
- Gestion de réseaux
- Support technique en réseaux (Cisco-CCNA)

Portes ouvertes
Le samedi 7 février de 10 h à 15 h 30
Le mardi 10 février de 14 h 30 à 19 h

Tous les cours sont éligibles aux prêts et bourses du Ministère de l'Éducation du Québec ainsi qu'aux programmes d'Emploi Québec

Rens. : **1-866-TECCART**
 info@teccart.qc.ca
 3030, rue Hochelaga 

LOTO QUÉBEC Résultats
 TVA, le réseau des tirages

PANCO Tirage du 2004-02-03

01	03	05	13	16	19	20	21	24	29
35	38	40	44	48	53	58	60	67	70

Quinté Tirage du 2004-02-03

799 6707

Extra Tirage du 2004-02-03

NUMÉRO 907581

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

Si vous avez un problème de jeu... 

ANGLAIS

COURS AXÉS SUR LA CONVERSATION

Petits groupes : 3 à 7 personnes, admission continue

À temps partiel et semi-intensifs

COURS INTENSIFS de jour, 25 h/semaine

matin, après-midi, soir, samedi 165 \$ à 183 \$/semaine*

1 à 7 fois/sem. • 375 \$ / 45 h* aussi disp.: 30 h / sem.

* matériel pédagogique inclus, non taxable, déductible d'impôt, frais d'inscription : 45 \$

Formation en entreprise adaptée à vos besoins

Cours privés : toutes les langues

Converlang

école de langues postmoderne accréditée par Emploi-Québec

1160, boul. St-Joseph Est, 3^e étage, Montréal (514) 278-5309 www.converlang.com Laurier

Schizophrénie et employabilité: utopie ou réalité?

Conférenciers:
D^{re} Marie-Josée Poulin, M.D., FRCP, CSPQ, psychiatre
D^r Marc Corbière, Ph.D.

Président et animateur:
Monsieur Gaston L'Heureux

Mardi 10 février 2004

18 heures — Inscription et buffet
19 heures — Conférences

Salle Marie-Gérin-Lajoie
 Pavillon Judith-Jasmin
 Université du Québec à Montréal
 405, rue Sainte-Catherine Est

Entrée libre — Inscription obligatoire
(514) 251-4000, poste 3400
 ou **1 866 888-2323**

Conférence organisée par la  et rendue possible grâce à une subvention à l'éducation de 



Négociez-vous un changement d'air, et économisez !

Obtenez-en davantage en profitant de ces super offres WestJet avant le 9 février 2004 !

Vous conclurez une affaire très avantageuse et même plus, en voyageant avec WestJet. Réservez d'ici le 9 février 2004 pour des voyages effectués d'ici le 2 avril 2004, et vous profiterez de ces super tarifs. Et peu importe où vous allez avec WestJet, comptez sur notre service plaisant et amical, avec collations, jus et boissons gazeuses gratuites, pour arriver à destination en souriant. De plus, si vous ou votre agent de voyages réservez en ligne sur westjet.com, vous recevrez de précieux milles de récompense AIR MILES^{md}. Allez-y, réservez dès aujourd'hui votre vol plus sympa sur WestJet, la société aérienne nationale à bas tarifs.

Et pour terminer sur un air joyeux, ajoutons que nos super tarifs incluent la surcharge de carburant !

Solde prolongé! Réservez d'ici le lundi 9 février 2004!

Réservez d'ici le 9 février 2004 pour voyager jusqu'au 2 avril 2004. Les tarifs « aller » énoncés incluent le rabais internet de 3 \$. Tarifs légèrement plus élevés sur réservations téléphoniques faites par le biais de notre Super Centre des ventes.

À PARTIR DE 109* \$ ALLER SIMPLE VERS HALIFAX	À PARTIR DE 109* \$ ALLER SIMPLE VERS HAMILTON	À PARTIR DE 165* \$ ALLER SIMPLE VERS THUNDER BAY	À PARTIR DE 185* \$ ALLER SIMPLE VERS WINNIPEG	À PARTIR DE 225* \$ ALLER SIMPLE VERS REGINA	À PARTIR DE 225* \$ ALLER SIMPLE VERS SASKATOON	À PARTIR DE 225* \$ ALLER SIMPLE VERS CALGARY
À PARTIR DE 225* \$ ALLER SIMPLE VERS EDMONTON	À PARTIR DE 245* \$ ALLER SIMPLE VERS VANCOUVER	À PARTIR DE 245* \$ ALLER SIMPLE VERS KELOWNA	À PARTIR DE 265* \$ ALLER SIMPLE VERS VICTORIA	À PARTIR DE 279* \$ ALLER SIMPLE VERS GRANDE PRAIRIE	À PARTIR DE 279* \$ ALLER SIMPLE VERS COMOX	À PARTIR DE 279* \$ ALLER SIMPLE VERS PRINCE GEORGE

*Le nombre de places à ces tarifs est limité et ils ne sont pas disponibles pour tous les vols. Nouvelles réservations seulement. La surcharge de carburant est incluse dans les tarifs énoncés. Les taxes, les frais et les surtaxes sont supplémentaires s'il y a lieu. Non remboursable. Cette offre peut être combinée avec d'autres tarifs. Achat préalable de 7 jours nécessaire. Les vols pourraient ne pas opérer les jours annoncés de vente. Md/mc Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V. employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Inc. et par WestJet.

LA DESSERTÉ DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE ELLIOT TRUDEAU DE MONTRÉAL



SERVICE EN BOEING 737 COLLATIONS GRATUITES

RÉSERVATIONS DE VOITURE ET D'HÔTEL À WESTJET.COM

APPELEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES OU WESTJET AU 1.877.956.6982

westjet.com  Moins cher. Plus sympa.

POLITIQUE

Martin Cauchon quitte la vie politique

« Je ne dis pas adieu à la politique, mais au revoir »

LOUISE LEDUC

Serein, l'ex-ministre libéral Martin Cauchon a annoncé officiellement hier ce que tous savaient déjà, à savoir qu'il tirait sa révérence, qu'il ne solliciterait pas un autre mandat aux prochaines élections et que Jean Lapierre avait obtenu sa circonscription d'Outremont.

N'est-il pas un peu amer que ses 10 ans à la Chambre des communes se terminent ainsi ? « La vie politique, c'est un jeu d'échecs, et il faut respecter les règles du jeu. »

Si Martin Cauchon a voulu montrer qu'on ne lui avait pas carrément montré la porte et qu'il n'est pas du genre à se laisser tasser facilement, il a néanmoins indiqué qu'il n'avait jamais été dupe. « Je voyais venir la locomotive depuis un an. J'avais fait des choix clairs et je savais que ce serait difficile lors du changement de gouvernement. »

Ancien lieutenant politique de Jean Chrétien, M. Cauchon s'est retrouvé confronté à un choix : se taper des années de députation d'arrière-ban ou retourner faire un petit tour dans la vie civile. Qu'il ait été totalement ignoré du cabinet Martin envoyait un signe qui ne trompait pas.

C'est lors du congé des Fêtes, qu'il a passé en famille en République dominicaine, que Martin Cauchon, âgé de 41 ans, a choisi de retourner à la pratique du droit.

Son grand rêve, c'est bien de devenir premier ministre du Canada, non ? « Je pars aujourd'hui et j'espère bien effectuer un retour à un moment donné, a-t-il simplement répondu. La politique, c'est ma vie, mais pour l'instant, il faut penser à travailler en équipe. Si le Parti libéral a réussi ce qu'il a réussi, c'est parce qu'il était uni. »

Martin Cauchon a bel et bien parlé à Jean Lapierre, samedi dernier.

À Paul Martin ? Non, seulement à son entourage.

Appelé à revenir sur sa carrière politique, notamment sur ses années à titre de ministre du Revenu puis de la Justice, M. Cauchon s'est dit particulièrement fier d'avoir attaqué de front certains dossiers qui lui étaient chers, comme le mariage gai, la décriminalisation du cannabis et la réforme des douanes au lendemain du 11 septembre 2001.

Invité à commenter le départ de M. Cauchon, le député bloquiste Réal Ménard a salué son engagement pour la reconnaissance du mariage gai. « Martin Cauchon a été un allié pour les droits des gais, et il s'est montré très courageux dans ce dossier. Dans le dossier des jeunes contrevenants, qui fait désormais d'un jeune de 14 ans un adulte aux yeux de la loi, il a cependant été moins fort. »

Lui aussi invité à parler du départ



PHOTO RÉMI LEMÉE, LA PRESSE

Martin Cauchon quitte la politique en espérant un jour y revenir.

de Martin Cauchon, son collègue, le député Stéphane Dion, a rappelé que « personne n'est irremplaçable », mais que « c'est une lourde perte pour le Parti libéral et pour le Québec ».

M. Dion a notamment souligné la connaissance approfondie qu'avait Martin Cauchon du Québec et de son développement économique.

Le départ de M. Cauchon influence-t-il la réflexion de M. Dion ? Il s'est contenté de dire que c'est une

décision qui était revenue à M. Cauchon en propre.

Mais pourquoi un retour au droit ? Martin Cauchon n'a-t-il pas envie de sauter sur les emplois d'animateur à la radio ou de lecteurs de nouvelles, deux postes qui viennent d'être libérés à CKAC et à Télévision Quatre Saisons ? Martin Cauchon a bien pris la blague plutôt ironique d'un journaliste lancée en conférence de presse, mais n'a pas retenu la suggestion.

FORD ESCAPE XLS 2004

299 \$ / mois

L'utilitaire sport compact le plus vendu au pays[†]

Moteur V6, 24 soupapes, 200 ch • Boîte automatique • Suspension à 4 roues indépendantes • Jantes en aluminium • Protection antidécharge de la batterie • Climatisation • Rétroviseurs à réglage électrique • Glaces électriques • Verrouillage électrique des portes avec entrée sans clé à télécommande • Radio AM/FM stéréo avec lecteur laser • Antidémarrage SecurILock^{MC}

TRANSPORT INCLUS
LOCATION 48 MOIS*

Obtenez 0% de financement à l'achat**.



EXPLORER
2004



EXPEDITION
2004



**TOIT OUVRANT
GRATUIT*****

POUR LES MODÈLES EXPLORER ET EXPEDITION

Obtenez 0% de financement à l'achat**.

Ford, la marque de véhicules utilitaires sport la plus vendue au pays^{††}.



Ford Motor Company,
100 ANS AU CANADA
ford.ca



Bien pensé

Photos à titre indicatif seulement. *Dépôt de sécurité de 350 \$, mise de fonds de 3 895 \$ et première mensualité exigés. Des frais de 0,08 \$ du kilomètre après 80 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent. Votre conseiller Ford peut louer moins cher. **L'offre de 0 % de financement s'applique à l'achat des modèles Escape et Explorer 2004 neufs en stock pour un terme maximal de 48 mois et à l'achat des modèles Expedition 2004 neufs en stock pour un terme maximal de 36 mois. Ces offres s'adressent à des particuliers sur approbation de Crédit Ford et ne peuvent être jumelées à aucune autre, à l'exception de la remise aux diplômés pour laquelle certaines conditions s'appliquent. Immatriculation, assurances, transport à l'achat (Escape : 895 \$; Explorer : 945 \$; Expedition : 1 085 \$), taxes et frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers en sus. Ces offres d'une durée limitée s'appliquent uniquement aux véhicules en stock et peuvent être annulées en tout temps sans préavis. Voyez votre conseiller Ford pour obtenir tous les détails. ***Toit ouvrant à commande électrique gratuit pour les Explorer et Expedition 2004 livrés le ou avant le 31 mars 2004. †Selon les données relatives aux ventes publiées par l'Association des constructeurs automobiles en décembre 2003. ††Selon les immatriculations des nouveaux véhicules dans les données d'immatriculation R.L. Polk & Co. de 1997 à ce jour.

Les premiers 50 ans.

Un hommage à Harry Rosen.

Merci beaucoup d'avoir été innovant dans la création de vente au détail dans la mode

Dr. Bruno Seltzer
CEO, Hugo Boss

Vous représentez le "modèle" idéal pour nos étudiants.

Claude Lajeunesse
président, Ryerson University

Claude

Depuis le début de ma carrière, vous êtes pour moi une source d'inspiration. Tous mes vœux !

Bob Green

Bob Green
président et directeur général, Vestimenta

NE SE CONTENTANT PAS DE CE QUI EST BANAL ET ORDINAIRE, IL A CRÉÉ LE SUCCÈS DE SON ENTREPRISE.

Luciano Barbera
président, Luciano Barbera

Luciano Barbera

Harry, tu as inspiré des générations de marchands dans toutes les régions du pays, stimulant la créativité et l'excellence dans l'industrie du détail. Je souhaitant un autre 50 ans, bon anniversaire et nos félicitations!

Diane J. Brisebois

Diane J. Brisebois
président et CEO, Retail Council of Canada

Harry,
Vous êtes mon modèle dans la vie comme en affaires. Cher ami, je vous en remercie infiniment.

Bobby Baun

Bobby Baun
hockeyeur légendaire

Harry, Chef de file en affaires, éducation et engagement communautaire, avec votre style inimitable!

Paul Davenport

Paul Davenport
président, University of Western Ontario

Votre passion pour la propreté nous a inspiré.

Maurizio Cornelian

Maurizio Cornelian
Corneliani

Toutes nos félicitations pour ces 50 ans de réussite dans le monde de la mode masculine. Merci pour votre sensibilité, votre dévouement et votre enthousiasme indéfectibles.

Werner Baldessarini

Hugo Boss

W. Baldessarini

Harry, Félicitations pour tes 50 belles années de grands succès. Tu es une inspiration pour nous tous.

Giorgio Canali

Giorgio Canali
Canali

Michael Samuelson
Managing Director, Samuelsohn

Merci pour toutes ces formidables années, durant lesquelles nous avons travaillé de concert

Sincèrement

Michael Samuelson

Warwick Jones
président, Coppley

Warwick Jones

Coppley et Harry Rosen jouissent d'une collaboration depuis 50 ans. L'énergie créative et dévouante d'Harry ont rendu cette expérience des plus enrichissantes.



Harry,
Corby Distilleries est fier de se joindre aux nombreux Canadiens que ton leadership inspire.

Félicitations,

Krystyna Hoeg

Krystyna T. Hoeg
président et CEO, Corby Distilleries Limited

CHER HARRY

AU COURS DES 50 DERNIÈRES ANNÉES, TA CLASSE ET TA TÉNACITÉ ONT ÉTÉ UNE INSPIRATION POUR LES ENTREPRENEURS CANADIENS.

MERCI POUR DE SI BEAUX VÊTEMENTS.

MILLEBONS VŒUX

John Sleeman
Chairman et CEO, Sleeman

John Sleeman

Harry, votre support envers les designers Canadiens a contribué à notre succès. Merci, Arnold Brant

Arnold Brant Silverstone
président, Arnold Brant

Harry Rosen a été une inspiration à plusieurs détaillants. Sincères félicitations pour votre 50^{ème} Anniversaire

Sonja Bata

Sonja Bata
Founding Chairman, Bata Shoe Museum

HARRY:

UN DEMI SIÈCLE DE AMOUR POUR L'ITALIE AMITIÉ

Ermenegildo Zegna
CEO, Ermenegildo Zegna Group

Ermenegildo Zegna

Il ya fort longtemps que je fais confiance à Harry et celle-ci va bien au-delà du choix de mes costumes. Son dévouement sans failles à la poursuite de la qualité, ainsi que sa solide réputation, sont le fondement de notre longue et durable relation d'affaires.

Peter Sharpe

Peter Sharpe
président et CEO, Cadillac Fairview

LES PREMIERS 50 ANS

Le 4 février 1954, Harry Rosen inaugurerait son tout premier magasin. Aujourd'hui, ses amis et collègues se joignent à nous pour saluer l'ensemble de son œuvre et 50 ans de succès éclatant.

HARRY ROSEN

ACTUALITÉS

Commission parlementaire sur la traçabilité des aliments

Les producteurs veulent un partage des coûts

PASCALE BRETON

QUÉBEC — Alors qu'il est question de mettre en place un programme de traçabilité pour l'ensemble de la chaîne alimentaire, les producteurs agricoles sonnent l'alarme, refusant d'être les seuls à déboursier comme c'est actuellement le cas pour le traçage des bovins.

C'est ce qu'est venu dire aux élus hier le président de l'Union des producteurs agricoles, Laurent Pellerin, au moment où s'ouvrait une commission parlementaire pour étudier les nouveaux enjeux liés à la sécurité alimentaire, notamment en ce qui a trait aux organismes génétiquement modifiés (OGM), à l'étiquetage et à la traçabilité des aliments.

Autant les participants que les élus s'entendent sur le fait que le Québec a une longueur d'avance sur les autres provinces canadiennes concernant la sécurité alimentaire. Le programme de traçabilité des bovins, implanté depuis quelques années, en est un bon exemple. Il permet de retracer efficacement les vaches de la ferme à l'abattoir grâce à une puce électronique. Cette technologie coûte cependant trois dollars par tête et ce sont les producteurs agricoles qui en absorbent les coûts.

« C'est un vrai système. Il est plus compliqué, il est plus performant, il est plus coûteux que les autres provinces canadiennes. Nous avons embarqué quand même, nous sommes les seuls à payer actuellement

dans la chaîne agroalimentaire, mais nous ne voudrions pas que ce soit toujours comme ça », a indiqué M. Pellerin. Le point de rupture approche dangereusement pour les producteurs agricoles, a ajouté le président de l'UPA. Il faut dire que la crise de la vache folle n'a pas amélioré une situation déjà difficile.

La question de la traçabilité est au coeur des débats de la commission parlementaire. Si les consommateurs disent vouloir de la qualité, ils choisissent encore un produit en fonction de son prix avant tout. C'est donc le gouvernement qui devra déboursier s'il veut développer davantage le programme de traçage ou obliger les autres acteurs de la chaîne alimentaire à faire leur part, souligne l'UPA.

Opération de relance à Sainte-Justine

Le bilan publié dans une revue scientifique

NATHAËLLE MORISSETTE

Au terme de sa vaste opération de relance, visant à retracer les 2614 patients opérés par une chirurgienne séropositive entre 1990 et 2003, la direction de l'hôpital Sainte-Justine a l'intention d'en publier le bilan dans les pages d'une revue scientifique réputée.

C'est ce qu'a affirmé hier, Sylvie Tessier, porte-parole de l'établissement de santé. Impossible toutefois de connaître la teneur de ce bilan, ni le nom de la publication dans laquelle il apparaîtra. « On va décider en fonction de ce qui sera le plus pertinent, mentionne M^{me} Tessier. Nous avons décidé de publier les résultats car une

opération de relance auprès d'enfants opérés par une chirurgienne séropositive, c'est un cas unique au monde. On veut donc partager notre expérience. »

Jusqu'à maintenant, l'hôpital a reçu au-delà de 11 500 appels et plus de 1500 tests de dépistage ont été réalisés. Pour le moment, la direction de l'établissement refuse toujours de révéler publiquement le résultat des tests. « Ce sont des renseignements confidentiels », estime Sylvie Tessier.

L'opération de relance, mise en branle le 22 janvier, devrait se poursuivre encore pendant quelques semaines. Peu à peu, le nombre d'appels quotidiens commence à diminuer.

EN BREF

Contrats: le PQ réclame plus de transparence

Le Parti québécois s'inquiète du mystère et du secret qui entourent les contrats de partenariat public-privé accordés par le Conseil du Trésor, dans le cadre de sa restructuration de l'État. Hier, le député de Richelieu, Sylvain Simard, qui a occupé la présidence du Conseil du Trésor de mars 2001 à janvier 2002, a réclamé des règles très serrées pour encadrer l'attribution de ces contrats. Il invite en effet le gouvernement Charrest à présenter rapidement un projet de loi sur l'éthique et la transparence dans l'octroi de contrats au secteur privé. « Ce projet de loi établirait des règles claires et objectives d'octroi des contrats et assurerait le droit des contribuables à l'information », a-t-il indiqué en conférence de presse. Le député de Richelieu dénonce le fait qu'en maintes occasions l'opposition officielle se soit heurtée à « des refus systématiques chaque fois qu'elle a voulu obtenir des informations sur les sommes d'argent versées à des firmes privées pour des contrats liés à la réingénierie de l'État ». M. Simard s'est dit d'autant plus inquiet que dans un communiqué publié le 23 janvier, la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, avait déclaré que « la formule du plus bas soumissionnaire ne tenait plus ». « Elle n'a pas précisé quels seraient les nouveaux critères qui serviraient à l'octroi de contrats gouvernementaux », a-t-il ajouté. La présidente du Conseil du Trésor n'a pas tardé à réagir par voie de communiqué. Elle précise que si certaines données n'ont pu être communiquées, cela était conforme aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. M^{me} Jérôme-Forget souligne que depuis le début des travaux de modernisation de l'État, « il a toujours été prévu qu'une firme retenue dans la banque de consultants, qui serait associée à la préparation d'un cahier de charges, serait automatiquement exclue de la possibilité de participer à l'appel d'offres ».

La Presse

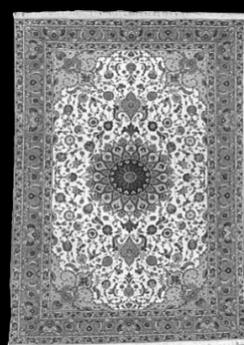
Les pourriels illégaux? Ottawa y songe

La nouvelle ministre fédérale de l'Industrie, Lucienne Robillard, veut lutter contre les courriels non sollicités (pourriels). Elle est même prête à aller jusqu'à présenter un projet de loi pour les rendre illégaux. Selon des estimations récentes, plus de 7 millions de Canadiens reçoivent chaque semaine des millions de pourriels, qui représentent pas moins de la moitié des courriels envoyés sur Internet. Les fonctionnaires d'Industrie Canada cherchent depuis des années des solutions pour régler le problème. Ils consultent actuellement les entreprises et les intervenants du milieu informatique en ce sens. « Ça pourrait aller jusqu'à une loi, a confié la ministre. Je ne suis pas fermée à ça, mais je veux une loi efficace, par contre. Je ne veux pas avoir une loi seulement pour avoir une loi. »

Presse Canadienne

Liquidation spéciale

Tapis persans



Tapis persans et orientaux
100 % tissés main

CARGAISON DÉTOURNÉE

(no 16661)

Port d'arrivée :
New York, N.Y.

Une grosse cargaison de tapis faits à la main a été libérée et confiée à Heriz Persian Rugs pour liquidation immédiate. Tous les genres (Qum soie, Tabriz, Nain, Kashan, tapis tribaux, etc.) et toutes les dimensions, de 2 pi x 3 pi à 12 pi x 16 pi et tapis de passage jusqu'à 22 pi de longueur.

Tous les tapis vont de
100\$ à 1 800\$

Premiers arrivés, premiers servis

Vendredi 6 février 2004 - 11 h à 19 h

Samedi 7 février 2004 - 11 h à 18 h

Dimanche 8 février 2004 - 11 h à 18 h



HÔTEL RUBY FOO'S

7655, boul. Décarie

Montréal QC (514) 731-7701



REER

Billet lié *Blue Chip*

UN JOUR, IL N'Y AURA PLUS QUE VOTRE ARGENT QUI TRAVAILLERA

BILLET LIÉ À UN PORTEFEUILLE CANADIEN *BLUE CHIP*: SÉCURITÉ, CROISSANCE ET FLEXIBILITÉ.

Potentiel de rendement annuel composé de

8,95 %*

à la mi-terme

Lié à la performance d'un portefeuille de 20 titres canadiens de premier ordre (*Blue Chip*)

- Capital garanti à 100 %*
- Négociable avant l'échéance
- Potentiel de rendement illimité à l'échéance*

Offert jusqu'au 1^{er} mars

Également offert par Courtage à escompte
Banque Nationale

Pour plus d'information :
1 888 TELNAT-1 www.bnc.ca



LA PREMIÈRE BANQUE AU QUÉBEC

* Le Billet lié à un portefeuille canadien *Blue Chip* (le « Billet ») est un placement à capital garanti remboursable à l'échéance. Le Billet vous offre un rendement illimité sur un terme de 7 ans. La Banque Nationale du Canada pourra, à son gré, racheter le Billet par anticipation après 3,5 années avec une prime de 35 %, ce qui représente, le cas échéant, un rendement annuel composé de 8,95 % et par conséquent l'investisseur ne pourra pas participer pleinement à l'augmentation de la valeur du portefeuille de référence. La variation du portefeuille de référence, qui correspond à l'appréciation de la valeur des titres qui le composent, influera directement sur l'intérêt à payer. Il est donc possible qu'aucun intérêt ne soit versé. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller en succursale ou composez le 1 888 TELNAT-1.



Livrée toute garnie.

La Civic Édition Spéciale comprend 1 700 \$ d'équipement sans frais.

- Climatisation avec microfiltration d'air
- Lecteur CD
- Verrouillage électrique des portes
- Blason commémoratif Édition Spéciale

Berline ou coupé Civic SE 2004

198 \$*

par mois pour location 48 mois

0 \$

dépôt de sécurité

Taux de financement jusqu'à 60 mois

4,8 %

Incluant

96 000 km • Option 0 \$ comptant disponible

Transport et préparation inclus en location seulement



Civic Édition Spéciale
Illustrée

OUI, ON A FAIT LE PLEIN

Tous les véhicules Honda sont livrés avec un réservoir plein.



HONDA

L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

POUR OBTENIR L'ADRESSE D'UN CONCESSIONNAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS, VISITEZ LE [WWW.HONDA.CA](http://www.honda.ca) OU COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9.

Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur acceptation du crédit. *Cette offre porte sur les berlines Civic SE 5 vitesses 2004 (modèle ES1534PX) et les coupés Civic SE 5 vitesses 2004 (modèle EM2124PX) neuves. Versement mensuel de 198 \$, pendant 48 mois pour un total de 12 172 \$ pour les berlines Civic SE 5 vitesses 2004 et de 12 300 \$ pour les coupés Civic SE 5 vitesses 2004. Versement initial de 2 668 \$, ou échange équivalent, première mensualité exigible pour les berlines Civic SE 5 vitesses 2004 (modèle ES1534PX). Versement initial de 2 796 \$, ou échange équivalent, première mensualité exigible pour les coupés Civic SE 5 vitesses 2004 (modèle EM2124PX). Programme 0 \$ comptant également offert. Franchise de kilométrage de 96 000 km; frais de 0,12 \$ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation (P.D.I.) inclus en location seulement. Frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Option d'achat au terme de la location offerte moyennant un supplément. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Offre d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. P.D.S.F. 16 800 \$ pour les berlines Civic SE 5 vitesses 2004 (modèle ES1534PX) et les coupés Civic SE 5 vitesses 2004 (modèle EM2124PX). Transport, préparation, frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Photo à titre indicatif.

MONTRÉAL PLUS

SUPERPROCÈS DES HELLS ANGELS

Drogue et argent, deux routes qui ne se croisent jamais

ANDRÉ CÉDILOT

Tel un chirurgien d'une grande habileté, la Couronne a continué, hier, à disséquer les milliers de témoignages et de pièces à conviction qu'elle a présentés depuis un an pour faire condamner les neuf motards accusés de gangstérisme.

Comme elle l'avait annoncé au début de sa plaidoirie, l'avocate principale de la poursuite, Madeleine Giauque, redonne corps tranquillement à une masse éparsée d'informations qui s'avèrent d'une saisissante logique lorsque mises bout à bout. Avec les images et le son qui accompagnent cette présentation, les jurés ont sans nul doute l'impression de revoir le procès en accéléré.

C'est ainsi, par exemple, que des bouts de papier et des cartes portant des surnoms et des numéros de télé-

« Tout le monde était obligé d'assister à ces réunions secrètes, et tout le monde devait remettre 10 % de ses revenus au club. »

tion Printemps 2001, et déposé devant le tribunal il y a neuf ou 10 mois, ont permis de relier une dizaine de motards à la comptabilité secrète que les policiers ont découverte dans un appartement servant de cache d'argent aux Nomads, à Anjou.

En recoupant de la même manière ces informations et diverses observations des policiers, la poursuite estime avoir établi que les Rockers de Montréal achetaient en moyenne 50 kg de cocaïne par mois de la « table » des Nomads. « La drogue et l'argent sont deux routes qui ne se croisent

jamais », de souligner M^e Giauque. Selon elle, cette stratégie est courante. Elle a pour objet de dérouter la police et surtout de minimiser les pertes en cas de saisies.

De son point de vue, Jean-Richard Larivière, un des leaders des Rockers devenu apprenti Nomads au moment de son arrestation en 2001, agissait comme intermédiaire pour le paiement de la drogue. Comme il se doit, les prix étaient fixés par les Nomads, ceux-ci ayant pleine autorité sur les Rockers.

Soudainement, les témoignages de l'agent-source Stéphane Sirois et des délateurs Stéphane Gagné, Peter Paradis et Patrick Hénault, ont aussi pris une importance accrue grâce à divers éléments de corroboration provenant des opérations de filature et d'écoute électronique.

« Il est clair que les messes servaient à gérer les activités quotidiennes des Rockers », soutient M^e Giauque. Et qu'on y parlait de promotions, de territoires de vente de drogue, de prix, d'armes à feu et de guerre contre les Rock Machine. « Tout le monde était obligé d'assister à ces réunions secrètes, et tout le monde devait remettre 10 % de ses revenus au club », d'insister l'avocate de la poursuite.

De ce fait, elle soutient avoir amplement démontré que les membres des Hells Angels Nomads et des Rockers avaient en commun un seul et même but : faire le trafic de drogue et se débarrasser de leurs concurrents, en l'occurrence les Rock Machine et leurs alliés, en vue d'établir un monopole.

Au moment de l'ajournement, M^e Giauque a commencé à étaler les éléments de preuve qu'elle croit incriminants contre chacun des neuf accusés. Ils répondent à des accusations de complots de meurtres, trafic de drogue et gangstérisme.



PHOTO FOURNIE PAR L'ÉGLISE ST. JAMES

Voilà à quoi ressemblera l'église St. James après sa cure d'embellissement de 8 millions.

L'église St. James se refait une beauté de 8 millions

FRANÇOIS CARDINAL

L'église unie St. James évince les marchands du temple afin de se refaire une beauté.

À l'aide de subsides gouvernementaux de l'ordre de quelque 4 millions de dollars (ajoutés aux 4 millions de fonds privés), la direction de l'église entend désenclaver ce lieu sacré presque complètement caché par des commerces, rue Sainte-Catherine. En les faisant disparaître en partie l'automne prochain, les démolisseurs dégraderont la façade de cet immeuble dissimulé depuis 75 ans déjà.

À terme, l'église plus que centenaire sera méconnaissable puisque l'on envisage également de profiter des travaux pour restaurer sa façade, re-

construire un parvis digne de ce nom et aménager des jardins tout autour.

Les commerces de trois étages qui cachent actuellement l'église du 463 de la rue Sainte-Catherine Ouest ont été construits à titre « provisoire » en 1926 alors que l'institution avait un criant besoin d'argent. Or sa façade, avec ses tours de 43 et 61 mètres, est considérée comme un joyau du patrimoine.

D'ailleurs, l'ancienne église méthodiste St. James, qui regroupe depuis 1925 les églises méthodiste, presbytérienne et congrégationniste (L'Église unie du Canada), est qualifiée de « temple remarquable » par la Fondation du patrimoine religieux. Bâtie en 1887, elle est aussi

classée monument historique tant par le fédéral que le provincial.

Vu l'envergure du projet, un consortium privé constitué de L. M. Sauvé et de Métivier Grassi versera 4 millions pour que ce projet voie le jour. Également, le ministère des Affaires municipales a accepté de verser 2,5 millions, la Ville de Montréal, 450 000 \$, l'arrondissement de Ville-Marie 200 000 \$ et le ministère de la Culture, 800 000 \$.

Curieusement, hier, on ne savait pas, au cabinet de la ministre Line Beauchamp, si la somme annoncée lundi était la même que celle annoncée en mars 2003 par le gouvernement péquiste. Vérifications faites, il s'agit bel et bien de la même somme.

DÉCÈS AUX URGENCES

Maisonnette-Rosemont condamné à verser 9000 \$

CHRISTIANE DESJARDINS

Estimant que l'hôpital Maisonnette-Rosemont a toléré un système négligent de suivi et de surveillance, la Cour supérieure le condamne à payer 9000 \$ à René Lacombe, dont la soeur, Jeannine Lacombe, est décédée dans un couloir des urgences sans que personne ne s'en rende compte, la nuit du 1^{er} février 1998.

M^{me} Lacombe, 66 ans, était arrivée en ambulance vers 1h20 cette nuit-là. Elle était faible, avait de la difficulté à parler et à respirer et était couverte de sueur. Après avoir éva-

lué son état, l'infirmière au triage, Sofy Harvey, a classé le cas de M^{me} Lacombe « à tour de rôle », c'est-à-dire qu'elle allait être vue par le médecin de garde après les cas urgents et semi-urgents, ainsi que les « à tour de rôle » qui s'étaient présentés avant elle. On a couché M^{me} Lacombe sur une civière, dans le couloir. Au procès, l'infirmière a témoigné que les urgences étaient bondées et que c'était « l'enfer » ce soir-là.

Quoi qu'il en soit, vers 3h le commis à l'accueil a constaté que M^{me} Lacombe était éveillée. Trente minutes plus tard, elle semblait dormir.

Et à 5h30, quand une infirmière est venue pour la réveiller, elle a remarqué qu'elle avait la peau jaunâtre et qu'elle n'avait plus de pouls. Selon le pathologiste, la mort, attribuable à une arythmie cardiaque, serait survenue entre 3h30 et 5h30.

À la suite de cette affaire, qui avait fait beaucoup de bruit à l'époque, René Lacombe, qui demeurait dans le même immeuble que sa soeur et en prenait soin, a intenté une poursuite de 60 000 \$ contre l'hôpital, alléguant sa négligence. Entre autres, il n'y avait pas de sonnette près des civières. Une partie de cette réclama-

tion (20 000 \$) concernait un autre incident survenu à l'hôpital Maisonnette-Rosemont en avril 1997. M^{me} Lacombe, qui y était alors hospitalisée, était tombée de son lit. Mais comme elle-même n'avait pas voulu entreprendre de poursuites, le juge a débouté M. Lacombe sur ce point précis.

Dans le cas de la mort de M^{me} Lacombe, la direction de l'hôpital se défendait en disant qu'elle était survenue soudainement, et que la patiente n'aurait pas été en mesure de donner l'alerte, même si elle avait disposé d'une sonnette.

« C'est facile pour l'hôpital de prétendre cela », répond le juge A. Derek Guthrie dans sa décision, ajoutant que le système des urgences était déficient même avant le 1^{er} février 1998. Les gens qui arrivent en ambulance et qui attendent pour voir un médecin sont extrêmement vulnérables, et l'hôpital a une obligation de sécurité envers eux, a-t-il souligné. Il accorde 9000 \$ à M. Lacombe pour ses souffrances personnelles dues à la perte de sa soeur. Il est à noter que, depuis, l'hôpital a installé des sonnettes près des civières.

La révolution intégrale



Le nouveau BMW X5 avec xDrive

Révolutionnaire. C'est le moins que l'on puisse dire du nouveau système de transmission intégrale xDrive de BMW. Peu importe l'état de la route, il assure un transfert optimal et instantané de la puissance aux roues. À la fois docile et fougueux, le X5 est aussi doté d'un tout nouveau V8 de 315 chevaux. Vous voilà bien équipé pour aller jouer dans la neige.

Les quatre roues motrices de BMW. Le plaisir intégral de conduire.

Les moyens de la faire

À partir de
749 \$*
par mois pendant 36 mois

Comptant	Paiement
6 150 \$	749 \$
4 000 \$	816 \$
0 \$	940 \$

BMW X5

www.bmwmontreal.ca



Le plaisir de conduire™

Montréal
BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon Ouest
(514) 731-7871
www.bmwcanbec.com

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert
16710, autoroute
Transcanadienne
Kirkland
(514) 695-6662
(514) 343-3413
www.jalbert-auto.qc.ca

BMW Laval
2450, boul. Chomedey
(450) 682-1212
(514) 990-2269
www.bmwLaval.com

Rive-Sud
Park Avenue BMW
Nouvelle adresse
8400, boul. Taschereau Ouest
Brossard (450) 445-4555
Montréal (514) 875-4415
www.parkavenuebmw.com

Les taux de location sont ceux offerts par Services Financiers BMW sur approbation de crédit uniquement quant au modèle BMW X5 3.0 en inventaire. Le PDSF pour le modèle X5 3.0 BMW de base est de 58 500 \$. *Pour une location de 36 mois comportant une mensualité de : (i) 749 \$, un montant de 9 770 \$ est exigé à la signature du contrat de location, (ii) 816 \$, un montant de 7 763 \$ est exigé à la signature du contrat de location, (iii) 940 \$, un montant de 4 029 \$ est exigé à la signature du contrat de location (ces montants incluent le dépôt requis, les frais de transport et de préparation, un dépôt de sécurité, l'enregistrement d'une hypothèque mobilière ainsi que la première mensualité). Le taux de location applicable est de 7,55 %. Les frais d'administration du concessionnaire sont facturés selon le concessionnaire et s'ajoutent aux sommes dues à la signature du contrat. Le coût de l'enregistrement du véhicule, les frais d'immatriculation, les options, l'assurance, les taxes applicables sur le dépôt et sur les mensualités sont en sus. La valeur résiduelle du véhicule à l'échéance du terme est de 34 515 \$. La mensualité varie selon le montant emprunté et le dépit/la valeur de la reprise. Le kilométrage annuel alloué est de 20 000 km ; 0,25 \$ du kilomètre excédentaire. Des frais peuvent être exigés pour usage excessif. Offre sujette à disponibilité.



Dimitri Martineau

Recherché

MARCEL LAROCHE

Prêts à tout pour retrouver une jeune prostituée, deux membres d'un gang de rue de Montréal auraient violemment et séquestré les parents d'un enfant de 4 ans, allant même jusqu'à menacer de le tuer s'ils refusaient de divulguer des informations sur l'adolescente en fuite.

Ce complot, qui aurait été concocté par Patrick Beaudin et Dimitri Martineau, reliés au gang Crack Down Posse, a avorté quand les policiers de la Division des crimes majeurs du SPVM ont réussi à mettre fin à ce suspense qui a duré 24 heures.

L'affaire a commencé dimanche soir. Beaudin et Martineau se seraient alors introduits par effraction dans un logement de la rue Jarry Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic, à Montréal.

Les deux hommes armés s'en seraient violemment pris aux occupants de l'appartement dans le but de les forcer à dire où se terrait la jeune prostituée ayant déjà travaillé pour ce gang de rue.

Les policiers sont intervenus vers 17 h 30 lundi, en capturant l'un des suspects, Patrick Beaudin, 23 ans, qui déambulait à l'angle du boulevard Pie-IX et de la rue Fleury.

Beaudin a été traduit, hier, en Cour du Québec, à Montréal, sous des accusations de séquestration, agression armée, menaces de mort, utilisation d'une arme à feu et introduction par effraction.

Quant à Dimitri Martineau, 24 ans, il est toujours recherché par la police.

L'autopsie avait relevé plus de 173 coups de couteau

CHRISTIANE DESJARDINS

La majorité des 173 plaies de couteau qu'affichait le corps de Sophie Landry ont été faites de son vivant, et quelques-unes l'ont été alors qu'elle agonisait, est venu dire hier le pathologiste Claude Pothel, qui a pratiqué l'autopsie sur le cadavre de l'adolescente de 16 ans, le 25 août 1987. Le Dr Pothel témoignait au procès de Guy Croteau, accusé du meurtre prémédité de la jeune fille.

Le Dr Pothel a répertorié 51 plaies au thorax, 11 à la tête, 11 au cou, 51 au bras droit, et 49 au bras gauche. Selon lui, la jeune fille est morte d'un choc hémorragique en raison d'une trop grande perte de sang. Entre autres, sa veine jugulaire et l'artère carotide étaient tranchées, et elle avait été poignardée trois fois au cœur. Les plaies aux mains et aux bras indiquent qu'elle s'est défendue.

Son corps a été trouvé le matin du 24 août 1987, dans un champ de maïs de Saint-Roch-de-l'Acadian. En pratiquant l'autopsie, le lendemain, le Dr Pothel a trouvé du sperme dans le vagin de la jeune fille. Il y avait beaucoup de spermatozoïdes complets, ce qui indique que la relation sexuelle était survenue entre 12 et 24 heures avant la mort, a-t-il précisé. L'avocat de la défense, Marc Labelle, devait toutefois lui faire admettre que cette relation pouvait aussi être survenue 36 heures ou 48 heures plus tôt. Sur les lieux du crime, on a aussi trouvé un mouchoir de papier dans lequel se trouvait du sperme. Toutefois, avec les techniques de l'époque, on ne pouvait qu'identifier un groupe sanguin.

Le Dr Pothel a conservé les prélèvements dans ses dossiers. En 2001, on lui a demandé de remettre les lames à François Julien, un biologiste judiciaire qui a pratiqué de nouvelles expertises, et qui a pu identifier l'ADN du sperme. Le procès fait relâche aujourd'hui, mais se poursuivra jeudi.

Rappelons que la jeune fille avait été vue vivante la dernière fois le soir du 23 août 1987, au métro Longueuil, alors qu'elle devait prendre le bus pour rentrer dans un centre d'accueil de Saint-Hyacinthe.

Le niveau d'eau de la rivière des Prairies baisse

NATHAËLLE MORISSETTE

Selon la Sécurité civile du Québec, les manoeuvres de déglacage, entreprises samedi dernier sur les rivières des Prairies et des Mille-Îles, portent fruit. Hier, le niveau d'eau de la rivière des Prairies a diminué de six centimètres, alors que celui de la rivière des Mille-Îles est demeuré stable.

Pendant ce temps, les travaux se poursuivent. Deux barges créent un chenal en amont du pont Charles-de-Gaulle sur la rivière des Prairies. L'aéroglesseur de la garde côtière, mis à l'eau dimanche afin d'élargir le chenal à l'embouchure des rivières des Prairies et des Mille-Îles, est toujours en place. Une troisième barge travaille également près de

l'île Perry. Du côté de Terrebonne, une rétrochargeuse amphibie tente toujours de briser la glace sur la rivière des Mille-Îles. Les précipitations de neige de la nuit dernière ne devraient pas nuire aux opérations.

Toutefois, les rafales de vent annoncées aujourd'hui pourraient obliger les autorités à ancrer les barges.

Le nombre d'évacuation demeure toujours le même. Jusqu'à maintenant, aux abords de la rivière des Mille-Îles, on compte trois résidences évacuées à Terrebonne et une à Auteuil. Du côté de la rivière des Prairies, 23 familles lavalloises ont quitté leur demeure. À Montréal, aucune résidence n'a encore été évacuée.



CHEVROLET

« L'OPTRA CONSTITUE LE CHOIX IDÉAL POUR LES ACHETEURS DE LEUR PREMIÈRE VOITURE. »

Sylvie Rainville, *Journal de Québec*



CHEVROLET OPTRA

VOICI LA NOUVELLE CHEVROLET OPTRA

— LOCATION —

179 \$ /mois**
terme de 48 mois

— À L'ACHAT —

0 \$ | OU | **16 188 \$***
dépôt de sécurité | avec **0 %** financement†

- Moteur 2,0L DACT 4 cyl. de 119HP • Portes et vitres avant à commandes électriques
- Lecteur CD à 4 haut-parleurs • Banquette arrière divisée à dossier rabattable
- Garantie limitée de 5 ans / 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise



VOICI LA NOUVELLE CHEVROLET AVEO⁵



L'AVEO OFFRE PLUS D'ESPACE.

L'AVEO PEUT ACCOMMODER 5 PASSAGERS ET OFFRE 10 PO DE PLUS POUR LES JAMBES QUE LA TOYOTA ECHO 5 PORTES.

— LOCATION —

149 \$ /mois**
terme de 48 mois

— À L'ACHAT —

0 \$ | OU | **13 798 \$***
dépôt de sécurité | avec **0 %** financement†

- Moteur 1,6L DACT 4 cyl. de 103HP • Banquette arrière repliable divisée 60/40 • Phares antibrouillard • Chauffe-moteur • Garantie limitée 5 ans / 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise



LA TOUTE NOUVELLE CHEVROLET MALIBU



« ...MALIBU AVAIT UN COMPORTEMENT SEMBLABLE À CELUI DE L'ACCORD, IL DÉPASSAIT LARGEMENT CELUI DE LA CAMRY. »

L'Annuel de l'automobile 2004

— LOCATION —

259 \$ /mois**
terme de 48 mois

— À L'ACHAT —

0 \$ | OU | **22 698 \$***
dépôt de sécurité | avec **0 %** financement†

- Moteur 2,2 L ECOTEC DACT 4 cyl. de 145 HP • Architecture Epsilon de conception allemande • Transmission automatique à 4 vitesses avec surmultipliée
- Climatiseur • Miroirs, portes, vitres et siège du conducteur à commandes électriques • Banquette arrière divisée 60/40 à dossier rabattable et siège passager avant inclinable à plat • Pédales à réglage électrique



VOICI LA NOUVELLE CHEVROLET EPICA



« ELLE SE DISTINGUE PAR SES TOUCHES D'ÉLÉGANCE HABITUELLEMENT RÉSERVÉES À DES VOITURES BEAUCOUP PLUS ONÉREUSES. »

Autonet.qc.ca

— LOCATION —

279 \$ /mois**
terme de 48 mois

— À L'ACHAT —

0 \$ | OU | **23 998 \$***
dépôt de sécurité | avec **0 %** financement†

- Moteur 2,5 L 6 cyl. en ligne de 155HP • Transmission automatique à 4 vitesses • Climatiseur • Vitres, portes et miroirs chauffants à commandes électriques • Roues de 15 po en alliage • Télédévrouillage • Lecteur CD à 4 haut-parleurs • Garantie limitée de 5 ans / 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise



L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux modèles neufs 2004 en stock suivants : Aveo (1TD48/R7A), Optra (1JD19/R7A), Epica (1VB69/R7A) et Malibu (1ZS69/R7B). Modèles illustrés à titre indicatif seulement. Certaines des caractéristiques illustrées sont offertes en option, pour un coût additionnel. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Les frais reliés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits en sus payables à la livraison. *À l'achat, préparation incluse. Transport (Aveo, Optra et Epica : 930 \$, et Malibu : 900 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. **À la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois avec versement initial ou échange équivalent : Aveo (2 028 \$), Optra (2 399 \$), Epica (2 055 \$) et Malibu (2 523 \$). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 ¢ du km après 80 000 km. Dépôt de sécurité payé par General Motors. Le dépôt ne sera pas remis au consommateur à la fin de la période de location. Première mensualité exigible à la livraison. †Taux de financement à l'achat de 0 % pour des termes allant jusqu'à 48 mois (Malibu : 36 mois). Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre ni à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.



MONDE

LE TOUR DU GLOBE

GRANDE-BRETAGNE

Tony Blair confirme l'enquête

Tony Blair a confirmé sa volte-face hier en annonçant, 24 heures après le président américain George W. Bush, le lancement d'une enquête indépendante sur les informations des services secrets avant la guerre en Irak, boycottée par avance par une partie de l'opposition. Le premier ministre britannique avait toujours opposé son veto à une telle commission d'enquête, dont le champ d'investigation a fait l'objet de tractations acharnées avec l'opposition. Les partis conservateur et libéral-démocrate voulaient au contraire examiner si oui ou non la décision de partir en guerre contre l'Irak était fondée.

D'après AFP

CORÉE DU NORD

Pourparlers

Le secrétaire d'État Colin Powell a confirmé hier que les pourparlers à six sur la question nucléaire nord-coréenne, auxquels participeront les États-Unis, reprendront à Pékin le 25 février. Des négociations à six avaient déjà eu lieu dans la capitale chinoise en août mais n'avaient pas permis de dénouer la crise. La délégation américaine devrait être conduite par James Kelly, secrétaire d'État adjoint pour l'Asie de l'Est et le Pacifique.

D'après AFP

ISRAËL

Élections anticipées?

Le premier ministre israélien Ariel Sharon pourrait déclencher des élections anticipées en juin ou juillet s'il ne parvient pas à appliquer son plan de séparation prévoyant notamment le démantèlement de 17 colonies dans la bande de Gaza, a annoncé hier la télévision publique. Ces élections pourraient se transformer de facto en un « référendum » sur le plan de M. Sharon, qui a pris le risque d'une crise gouvernementale majeure en confirmant hier son intention de démanteler ces colonies.

D'après AFP

Juppé reste en poste

Le sort de la droite est suspendu au jugement en appel



LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
COLLABORATION SPÉCIALE

PARIS — Alain Juppé ne quitte pas la vie politique. Malgré la lourde condamnation qui l'a frappé vendredi à l'issue du procès sur le premier volet du financement occulte du RPR dans les années 1988-1995, l'ancien premier ministre restera maire et député de Bordeaux, du moins jusqu'à ce que le procès en appel, prévu dans une douzaine de mois, confirme ou infirme le jugement du tribunal de Nanterre. Quant à son poste de président de l'Union pour une majorité présidentielle, le parti qui rassemble la quasi-totalité des députés de droite, il le laissera « à la relève » au congrès de l'UMP prévu en novembre prochain.

Interviewé en direct pendant un quart d'heure au journal télévisé de 20 heures sur TF1, celui qui reste le plus proche conseiller et le dauphin du président Chirac a paru de toute évidence ébranlé par ce qui vient de lui arriver : « J'avais envisagé toutes les hypothèses, a-t-il dit, mais ce qui s'est produit m'a bouleversé. Ma première réaction a été de tourner la page. Mais je me suis dit également que c'était un peu injuste de rayer

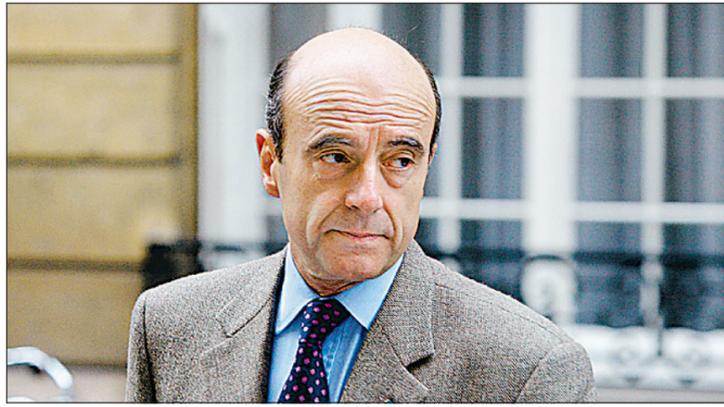


PHOTO AFP

L'ex-premier ministre Alain Juppé est photographié au moment où il quittait sa résidence hier à Paris.

ainsi d'un trait de plume 25 ans de travail politique. Devant la sévérité des attendus, qui m'accusent d'avoir « trompé la confiance du peuple souverain », j'ai décidé de faire appel. Comme chaque justiciable en a le droit. »

Contrairement à certains de ses amis politiques — dont le premier ministre Raffarin lui-même — qui avaient donné l'impression de contester le jugement lui-même, M. Juppé a déclaré vouloir rester « modeste », en « respectant les jugements de justice », mais en « espérant seulement que le jugement en appel soit moins sévère ».

Pour une affaire de sept salaires de

militants RPR illégalement payés par la mairie de Paris, M. Juppé a été condamné à 18 mois de prison avec sursis. Une peine qui, éventuellement, pourrait être réduite en appel. Mais l'essentiel du verdict tient à la peine d'inéligibilité de 10 ans. Or celle-ci n'est pas compressible : elle découle de la première condamnation, et son caractère automatique est inscrit en toutes lettres dans la loi de moralisation de la vie politique adoptée en 1995 sous le gouvernement Balladur, dont Juppé était numéro deux. Pour sauver Juppé en appel, il faudrait que les juges décident un véritable passe-droit et n'inscrivent pas sa condamnation à

son casier judiciaire.

Hier soir, Alain Juppé faisait preuve en tout cas d'un certain fatalisme sur son avenir politique : « J'ai aussi décidé de rester pour préparer la relève et passer le relais... » Une préoccupation qui, semble-t-il, n'émeut pas particulièrement les Français : dans un sondage à paraître aujourd'hui, 58 % souhaitent son retrait de la vie politique contre 37 %. Aussi brillant et capable soit-il, Juppé ne s'est toujours pas remis de l'impopularité profonde du premier ministre qu'il a été de 1995 à 1997.

Du côté de la droite et de la « Chiracque » en particulier, c'est autre chose. Impopulaire ou pas, Juppé est toujours resté l'homme clé de Jacques Chirac au sein de la droite. À la tête de l'UMP, lui seul pouvait tenir ensemble toutes les composantes et les ambitions concurrentes à droite. Et, surtout, il était le seul à pouvoir espérer contrer la formidable ascension du numéro deux du gouvernement, Nicolas Sarkozy, qui se pose désormais en rival déclaré de Chirac pour 2007. Si Juppé avait annoncé sa démission en tant que chef de parti, il y avait un vrai risque qu'il tombe sous la coupe de Sarkozy. Les pressions du président Chirac sur son plus fidèle lieutenant ont donc été constantes pendant toute la fin de semaine.

Juppé reste à son poste, mais c'est avec un grand malaise que l'UMP se présente désormais aux élections régionales du mois prochain.

Du poison mortel au Capitole

ASSOCIATED PRESS

WASHINGTON — Le chef de la majorité républicaine au Sénat a confirmé hier que la poudre blanche suspecte retrouvée la veille dans la salle du courrier de ses bureaux était bien de la ricine. Une cinquantaine d'employés ont subi une procédure de décontamination, mais aucune ne semblait avoir été affectée par cette substance hautement toxique.

Cette découverte inquiétante a ramené dans les mémoires la psychose créée à la fin de 2001 par les affaires d'« anthrax » (bacille du charbon), toujours pas élucidées 28 mois après les faits. « Il y a comme une étrange impression de déjà vu », a reconnu Tessa Hafen, porte-parole du sénateur Harry Reid, numéro deux du groupe démocrate dans la haute assemblée.

Toutefois, les responsables sani-

taires américains se voulaient rassurants. En effet, selon eux, si certaines des nombreuses personnes exposées à cette poudre avaient dû tomber malades, des symptômes seraient déjà apparus.

Le président George W. Bush a été tenu informé de la situation. L'administration américaine a mis en place une équipe composée de membres des diverses agences gouvernementales et chargée d'enquêter sur cette dé-

couverte qui a entraîné la fermeture de plusieurs bâtiments du Sénat et un renforcement des mesures de vérification du courrier.

Au Capitole, la police a demandé aux parlementaires de ne pas ouvrir leur courrier. Depuis les attaques au bacille du charbon de l'automne 2001, le courrier adressé aux membres du Congrès est passé aux rayons, mais ce procédé ne permet pas de détecter la ricine, a précisé Bill Frist.

Le bureaucrate, le franc-tireur et la colombe



ALEXANDRE SIROIS

REGARD SUR LE MONDE

WASHINGTON — Jamais les faucons aux commandes de l'administration du président des États-Unis, George W. Bush, n'auront perdu autant de plumes en si peu de temps.

La récente volte-face du président, qui a accepté lundi de créer une commission d'enquête indépendante sur les ratés des agences de renseignement au sujet des armes de destruction massive en Irak, est la preuve que les temps sont durs pour les partisans de la méthode forte.

La rebuffade est de taille pour les faucons américains, qui n'aiment pas qu'on remette leurs choix en question. Pas plus tard que la semaine dernière, le bras droit de M. Bush, Dick Cheney, continuait de soutenir que Saddam Hussein possédait des armes de destruction massive.

Parions que ni M. Cheney, l'un des hommes les plus influents de l'administration américaine, ni ses collègues ne se risqueront maintenant à tenir des discours de ce type. Ils ont frappé leur Waterloo en la personne d'un fonctionnaire terne mais consciencieux : David Kay.

Le témoignage-choc de ce respectable démissionnaire du groupe d'inspection en Irak (ISG, formé d'Américains et de britanniques) a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase dans le dossier irakien, dont les bases étaient déjà moins solides.

Jadis, M. Kay n'a jamais hésité à critiquer les travaux de la Commis-

sion de surveillance, de vérification et d'inspection des Nations unies, qui menait les inspections en Irak sous la direction de Hans Blix avant l'invasion américaine. Au cours des derniers jours, c'est avec le même franc-parler qu'il a critiqué les agences américaines de renseignement et sérieusement écorché l'administration Bush au passage.

Il a dit penser que l'ancien dictateur irakien n'avait pas d'armes de destruction massive lorsque la guerre a été déclenchée. Ensuite, se basant sur ce constat, il a réclamé une enquête indépendante et a même remis en question la pertinence de la doctrine de guerre préventive.

Les aveux de M. Kay ne laissaient pas d'autre option à M. Bush qu'une enquête. Premièrement parce que des voix au sein de son propre parti en exigeaient une, y compris le populaire sénateur John McCain. Deuxièmement, parce que les démocrates s'apprétaient à clamer, pendant toute la durée de cet-

te année électorale, que la Maison-Blanche avait quelque chose à cacher.

La sortie du fonctionnaire est survenue environ deux semaines après celle de Paul O'Neill, l'ancien secrétaire américain au Trésor, franc-tireur renommé. Celui-ci, après avoir été congédié par le président américain, ne s'est pas gêné pour livrer le fond de sa pensée sur son ancien patron et ses politiques.

M. O'Neill a dit n'avoir jamais vu de vraies preuves de la présence d'armes de destruction massive en Irak. Il a aussi affirmé que ce n'était qu'un prétexte pour le président qui souhaitait à tout prix déclarer la guerre à ce pays : « Depuis le début, il avait la conviction que Saddam Hussein était une mauvaise personne et qu'il avait besoin d'y aller. »

Les malheurs des faucons font le bonheur de la colombe. Dans la foulée des déclarations de M. Kay et des propos incendiaires de M.

O'Neill, le secrétaire d'État, Colin Powell, y est allé hier d'un croc-en-jambe aux faucons de l'administration.

Il a insinué qu'il n'aurait peut-être pas recommandé l'invasion de l'Irak s'il avait pu savoir d'entrée de jeu que Saddam Hussein ne possédait plus d'armes de destruction massive. « L'absence de ces stocks d'armes change la donne politique et change la réponse que l'on peut y apporter », a affirmé M. Powell.

Le secrétaire d'État n'a bien sûr pas le choix de se dire convaincu qu'entrer en guerre était « la bonne chose à faire » étant donné les circonstances. Il reste que les propos de celui qu'on qualifie de colombe au sein de l'administration Bush tranchent avec ceux de la majorité de ses collègues. Ils visent peut-être à faire prendre conscience aux faucons que leur crédibilité, comme celle des agences de renseignement, est en jeu.

J'ai consulté les astres.

J'ai fouillé dans mes papiers.

J'ai demandé à mon beau-frère, à ma voisine...

Et puis un jour, j'ai dit « C'est assez ! »

J'ai utilisé simulRetraite pour savoir exactement de quoi mon futur sera fait.

simul[®]Retraite

Outil de simulation des revenus à la retraite

Enfin, je sais !

www.rrq.gouv.qc.ca

Régie des rentes Québec

Iran: les conservateurs visent le contrôle du Parlement

MARC THIBODEAU

À moins que le guide suprême de la République islamique, Ali Khamenei, n'intervienne pour renverser la vapeur, le bras de fer qui a cours en ce moment en Iran risque fort de mener à une prise de contrôle du Parlement par les conservateurs et à un durcissement subséquent du régime.

Houchang Hassan-Yari, politologue au Collège royal militaire de Kingston, estime que le Conseil des gardiens de la constitution, en maintenant l'exclusion de dizaines de députés réformateurs en lice pour les élections législatives du 20 février, assure

pratiquement que les conservateurs réussiront à obtenir la majorité au Parlement.

« Il y a 190 comtés qui sont en quelque sorte décidés d'avance, faute de candidats suffisamment forts pour contrer les conservateurs. Ca suffit pour qu'ils obtiennent la majorité », note M. Hassan-Yari, qui soupçonne les conservateurs de vouloir « régler une fois pour toutes le problème » de la cohabitation politique avec les réformateurs en s'appropriant, par ce qui s'apparente à un coup d'État, tous les leviers du pouvoir.

Il serait très étonnant, dit-il, que le Conseil des gardiens ait décidé

d'exclure près d'une centaine de députés réformateurs sans que le guide suprême ait donné son assentiment. Le report du scrutin demandé par les députés et le principal parti réformateur apparaît dans ce contexte plutôt improbable.

L'ayatollah Ali Khamenei, qui a le pouvoir de dénouer la crise s'il le souhaite, aurait d'ailleurs insisté hier lors d'une rencontre de crise avec le président réformateur Mohammad Khatami sur la nécessité de respecter le calendrier électoral prévu.

M. Hassan-Yari, qui a séjourné en Iran à la fin de l'année dernière, estime qu'il est probable que

les réformateurs feront face à une répression accrue advenant une victoire des conservateurs.

« Lorsque j'étais là-bas, on entendait souvent évoquer la possibilité que les conservateurs imposent une période de dictature de sept ou huit mois pour éliminer toute résistance tout en multipliant les ouvertures au monde extérieur pour compenser leur manque de légitimité et minimiser les pressions de la communauté internationale », note-t-il.

Les concessions faites dans le dossier nucléaire, où le pays s'est plié aux demandes de l'Agence internationale de l'énergie atomique après avoir subi de fortes

pressions des États-Unis, pourraient constituer un premier pas en ce sens, note-t-il.

Le président Khatami, qui s'est montré très discret jusqu'à maintenant dans le conflit, se trouve dans une position « très, très difficile », juge M. Hassan-Yari.

Si les élections vont de l'avant et que les conservateurs prennent le pouvoir au Parlement, M. Khatami aura l'air de cautionner le régime en acceptant de poursuivre son mandat jusqu'en 2006. La démission du président viendrait, à l'inverse, souligner le manque de légitimité du nouveau gouvernement et permettrait en quelque sorte de racheter le « laxisme » dont il a fait preuve dans le passé, juge le spécialiste.

Enfin, la population, désabusée par la paralysie découlant de l'opposition entre réformateurs et conservateurs, ne « voit pas d'issue » à l'heure actuelle, indique M. Hassan-Yari. Son découragement s'exprime par un taux de participation anémique aux élections qui risque de se répéter lors des législatives.

« Ça fait tout à fait l'affaire des conservateurs », dit-il.

Pakistan : le « père » de la bombe nucléaire implique l'armée

Le président Musharraf est placé devant un dilemme de taille

FRANÇOIS BERGER

Les révélations du « père » de la bombe atomique pakistanaise, Abdul Qadeer Khan, sur des transferts de technologie nucléaire à l'Iran, à la Libye et à la Corée du Nord, entre 1986 et 1997 et même au-delà, placent le président du Pakistan, le général Pervez Musharraf, devant un dilemme de taille : ouvrir ou non la véritable boîte de Pandore que constituerait un procès contre le scientifique.

Des fuites sur les confessions faites le week-end dernier par M. Khan impliquent des officiers supérieurs de l'armée, incluant pos-

siblement le général Musharraf lui-même qui, avant sa prise de pouvoir en 1999, a occupé de hautes fonctions militaires, dont celle de chef de l'armée. Les militaires contrôlent étroitement le programme nucléaire du Pakistan et la plupart des experts en la matière considèrent qu'un transfert de technologie ne peut avoir eu lieu sans leur assentiment.

Abdul Qadeer Khan a confessé avoir fourni des équipements et de la technologie nucléaires à l'Iran, à la Libye et à la Corée du Nord. Il a été destitué samedi de son poste de conseiller scientifique du président et placé sous

surveillance à sa résidence d'Islamabad. Il a fait ses confessions dans le cadre d'une enquête menée depuis novembre dernier par les autorités pakistanaises après que l'Agence internationale de l'énergie atomique eut décelé en Iran des éléments du programme nucléaire pakistanaise.

Âgé de 69 ans, M. Khan est vénéré dans son pays depuis qu'il y a mis au point l'arme atomique, testée avec succès en 1998 par le Pakistan, qui s'est ainsi placé sur un pied d'égalité avec son voisin et ennemi, l'Inde.

Déjà, la coalition islamiste Muttahida Majlis-e-Amal a promis une

grève générale pour vendredi afin de protester contre « l'humiliation » des scientifiques pakistanaise. Deux autres scientifiques, ainsi que des officiers militaires à la retraite, sont aussi soupçonnés d'avoir participé à la prolifération nucléaire.

Le président Musharraf doit s'adresser à la nation sur les conclusions de l'enquête après la fête musulmane de l'Aïd el-Kébir, qui s'achève demain. S'il ordonnait un procès, il serait tout de suite accusé de se plier à la volonté des États-Unis. Taxé de « marionnette » des Américains, le président a échappé à deux tentatives d'as-

sassinat en décembre dernier.

Des observateurs croient toutefois que M. Khan a fait des confessions limitant les responsabilités, en échange d'une promesse d'impunité de la part du gouvernement.

Les deux principaux partis politiques de l'opposition non religieuse, le Parti du peuple de Benazir Bhutto et la Ligue musulmane Nawaz, ont demandé l'ouverture d'une enquête parlementaire sur cette affaire.

Soutenant que la direction de l'armée n'était pas au courant des tractations nucléaires de M. Khan, des porte-parole du gouvernement ont laissé entendre que l'appât du gain était la principale motivation du scientifique, qui posséderait quatre maisons à Islamabad et une villa en campagne, en plus d'un hôtel à Tombouctou, au Mali. D'autres sources ont cependant soutenu que M. Khan aurait agi par solidarité avec certains pays musulmans (ce qui exclut évidemment la Corée du Nord !).

Avec AP, AFP, The New York Times, The Guardian et El Pais

Louez une A4 1.8 T CVT 2004

pour
399\$
par mois*



La chasse aux virages en épingle est ouverte.

Suivre, jamais.

Moteur turbocompressé de 170 ch • Boîte de vitesses multitronic^{MC} CVT avec traction avant FrontTrak^{MD}, pour l'aisance d'une automatique

et la performance d'une manuelle • Suspension arrière entièrement indépendante, pour plus de confort sur la route

Programme de stabilisation électronique (ESP^{MD}), pour une tenue de route plus dynamique • Coussins gonflables Sideguard^{MC} pour la tête¹

Avantage Audi : Services d'entretien périodique sans frais pendant 4 ans ou 80 000 km⁺⁺

Visitez www.concessionnairesaudimontreal.com pour connaître nos autres offres.

Automobiles Lauzon
2435, boulevard Chomedey
Laval (QC)
(450) 688-1120
www.lauzon.qc.ca

Auto Strasse Inc.
5905, autoroute Transcanadienne
Saint-Laurent (QC)
(514) 748-6961
www.autostrasse.com

Les Automobiles Popular
5441, rue Saint-Hubert
Montréal (QC)
(514) 274-5471
www.popular.qc.ca

Les Automobiles Niquet
1917, boulevard Sir Wilfrid Laurier,
Route 116
Saint-Bruno (QC)
(450) 653-7553
www.niquet.com

Park Avenue Audi
8755, boulevard Taschereau
Brossard (QC)
(450) 445-4811
www.parkavenueaudi.com

1 Les coussins gonflables agissent comme système de retenue supplémentaire seulement et ne se déploieront pas lors de tous les accidents. Bouclez toujours votre ceinture de sécurité. Les enfants doivent toujours prendre place à l'arrière et être maintenus par un système de retenue adapté à leur taille et à leur âge. *Taux de location fermé offert par Audi Finance chez les concessionnaires participants. Location de 36 mois au taux annuel de 3,60%, avec acompte de 5 289 \$ ou échange équivalent, dépôt de garantie remboursable de 450 \$, première mensualité de 399 \$. Obligation totale découlant du bail : 14 363,64 \$. Montant dû au début du bail : 6 737,99 \$. Montant calculé en fonction du PDSF de la Audi A4 1.8 T CVT berline 2004 de 34 885 \$, incluant la boîte de vitesses variable continue multitronic. Autres options en sus. Taxes, immatriculation, droits, inspection de prélivraison, assurances et frais administratifs (y compris les frais d'inscription, jusqu'à 46 \$, au Registre des droits personnels et réels mobiliers) et frais de transport de 600 \$ en sus. Livraison avant le 3 mars 2004. Frais de 0,20 \$/km pour le kilométrage supérieur à 20 000 km par an assumés par le locataire. Contribution du concessionnaire requise pouvant modifier la transaction finale négociée. Demandez les détails au concessionnaire. « Audi », « A4 » et l'emblème des quatre anneaux sont des marques déposées de AUDI AG. « multitronic », « FrontTrak » et « Sideguard » sont des marques de commerce de AUDI AG. « Suivre, jamais. » est une marque de commerce de Audi of America, Inc. « Avantage Audi » est une marque de service de Audi of America, Inc. « ESP » est une marque déposée de DaimlerChrysler AG. © Audi Canada 2004. ⁺⁺Pour en savoir plus sur Audi et l'Avantage Audi, voyez votre concessionnaire, composez le 1 800 367-AUDI ou visitez notre site Internet, à l'adresse audicanada.ca

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Gaspésia: le spectre du gouffre



mboisver@lapresse.ca

MICHÈLE BOISVERT

À peine rentré de Davos, où il avait eu à assumer l'odieux de l'annonce de la fermeture, 10 ans plus tôt que prévu, de l'usine d'Alcan Jonquières, Jean Charest apprenait l'existence d'un dépassement de coûts de 40 % du projet de relance de l'usine Gaspésia, à Chandler. Cette nouvelle ne pouvait pas plus mal tomber pour un gouvernement dont la cote de popularité est en chute libre. Pas question cette fois d'être le bouc émissaire, celui par qui le malheur allait arriver. Le gouvernement libéral, par le biais de la SGF, a donc été le premier à annoncer un réinvestissement de 50 millions de dollars dans ce projet d'usine de papier glacé.

Cette injection d'argent neuf

Il est essentiel de démontrer la viabilité du projet de relance de la Gaspésia avant de s'y engager davantage.

était cependant conditionnelle à ce que les autres actionnaires de Papiers Gaspésia, soit le Fonds de solidarité FTQ et Tembec, remettent également des fonds supplémentaires à la hauteur de leur participation dans le projet. En d'autres termes, la FTQ devait investir 100 millions de dollars de plus et Tembec, 50 millions.

La précipitation du ministre du Développement économique et régional, a, de toute évidence, pris ses partenaires au dépourvu. Le Fonds de solidarité a ainsi répliqué qu'il n'était pas question d'investir 100 millions de dollars de plus, limitant sa nouvelle mise de fonds à 65 millions. Ironiquement, c'est le président de la FTQ, Henri Massé, qui a réclamé des garanties quant à la survie et la rentabilité du projet avant de s'engager plus loin. Quant à Tembec, l'entreprise forestière n'a pas

encore fait connaître ses intentions, mais il est évident qu'elle a d'énormes réticences à s'engager davantage dans un projet dont la rentabilité est loin d'avoir été démontrée.

Difficile en effet de faire accepter à ses actionnaires un investissement de 50 millions de dollars, dans un projet sérieusement ébranlé, alors que l'on traverse déjà une zone de turbulence. L'imposition par les Américains de droits compensatoires sur le bois d'œuvre, conjuguée à la hausse du dollar canadien ont fait mal à Tembec, qui a affiché des pertes d'exploitation de 150 millions de dollars l'an passé.

Un réinvestissement de cette ampleur, on parle au total de 200 millions de dollars, ne se décide donc pas sur le coin d'une table. En demandant la protection de la loi sur les arrangements avec les créanciers, la direction de Papiers Gaspésia a finalement pris la décision qui s'imposait, car cette protection permettra aux trois actionnaires de prendre le temps d'analyser sérieusement la situation et de poser les vraies questions. À quoi peut-on attribuer cet important dépassement qui a fait bondir les coûts estimés du projet de 490 à près de 700 millions de dollars? Y a-t-il moyen de trouver un correctif avant d'injecter des fonds supplémentaires? Quel type de montage financier est-il possible d'envisager pour sauver ce projet? Sera-t-il possible de le rentabiliser, maintenant que ses coûts ont explosé de 40 %?

Et enfin, vaut-il mieux arrêter ce projet tout de suite et assumer la perte des 300 millions de dollars déjà investis, plutôt que de risquer de s'enliser dans une aventure qui pourrait s'avérer un abîme financier?

Ce sont là des questions complexes et délicates, car elles englobent à la fois l'avenir d'une usine et l'économie d'une région. Il est évident que le développement des régions a un coût qu'il nous faut assumer en tant que société. Mais ce coût n'est pas illimité. C'est pourquoi il est essentiel de démontrer la viabilité du projet de relance de la Gaspésia avant de s'y engager davantage. Pour l'instant, le spectre du gouffre n'a pas été dissipé.

Un air de déjà-vu



kgagnon@lapresse.ca

KATIA GAGNON

La semaine dernière, une nouvelle internationale avait un air de déjà-vu. Des experts de l'Organisation mondiale de la santé accusaient la Chine d'avoir camouflé pendant près d'un an la présence du virus de la grippe du poulet sur son territoire. Ça vous rappelle quelque chose? L'an dernier, cette même culture du secret qui prévaut en Chine avait mené à la rapide propagation de la pneumonie atypique, le SRAS.

C'était couru: il était pratiquement impossible que la Chine, deuxième producteur de volaille au monde, entourée de pays où les

La Chine n'est pas la seule à avoir un penchant pour le camouflage: tous les pays asiatiques ont tenté de dissimuler des cas.

poulets tombent comme des mouches, vienne de découvrir le virus de la grippe aviaire sur son territoire. Jusqu'à maintenant, on croyait que l'épidémie avait débuté en décembre en Corée. En fait, affirmait le magazine *New Scientist* la semaine dernière, les premiers poulets contaminés auraient été découverts en avril de l'an dernier en Chine, puis soigneusement dissimulés.

La Chine n'est pas la seule à avoir un penchant pour le camouflage: tous les pays asiatiques touchés par la grippe du poulet ont tenté de dissimuler des cas. Pendant deux mois, la Thaïlande a attribué la mort de poulets sur son territoire au choléra. Mais en Chi-

ne, le problème est encore plus aigu qu'ailleurs. Non seulement les pratiques d'élevage y sont-elles moyenâgeuses, mais le réflexe de la dissimulation y est ancré dans l'histoire et la culture. Et il empêche l'OMS de faire adéquatement son travail. C'est ce qui s'est passé pour le SRAS, l'an dernier. Encore récemment, l'OMS accusait la Chine d'avoir traité avec légèreté un nouveau cas de pneumonie atypique sur son territoire. Et maintenant, le même scénario se répète dans le cas de la grippe aviaire.

Mais cette fois, les conséquences de ce camouflage pourraient être graves. En fin de semaine, on a repéré au Vietnam le premier cas suspect de transmission du virus d'humain à humain. En plus, l'Allemagne annonçait avoir repéré un premier cas suspect sur le territoire européen.

Bien sûr, on est encore très loin de la catastrophe: jusqu'à maintenant, la grippe aviaire a fait treize morts à travers le monde. Mais ces nouvelles sont préoccupantes, parce qu'on parle ici du virus de la grippe, qui tue chaque année des centaines de personnes et qui peut, éventuellement, devenir extrêmement meurtrier: la grippe espagnole avait fait 20 millions de victimes en 1918. Si d'aventure le virus de la grippe du poulet se mêlait à celui de l'influenza, qui affecte les humains, nous serions en présence d'une épidémie infiniment plus grave que le SRAS.

Tout cela fait resurgir une question fondamentale: l'OMS devrait-elle avoir davantage de pouvoirs pour envoyer ses experts sur le territoire d'un pays où l'on soupçonne l'apparition d'une maladie contagieuse? Après tout, dans notre société, caractérisée par d'intenses échanges, c'est de la santé publique du monde entier qu'il s'agit. Si d'aventure les conséquences de la grippe du poulet sont graves, elles susciteront peut-être une réflexion en profondeur sur cet enjeu capital.



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire: forum@lapresse.ca

Naïf?

Je suis peut-être trop naïf, mais j'ai longtemps cru que pour se lancer en politique, il fallait avoir des convictions profondes, une solide volonté de changer les choses et autres beaux préceptes de même acabit. Mais de récents événements m'ont fait douter. Tout d'abord, la course au leadership de la dame Stronach qui auparavant contribuait à la caisse électorale du Parti libéral; mais dans ce cas, il s'agissait peut-être de chèques postdatés signés par papa. Et maintenant Jean Lapierre, qui pourra être qualifié de double transfuge libéral-bloc-libéral. Il semble que le titre du poste convoité soit plus important que ce que l'on réalise une fois que l'on a ce titre. Je commence à penser que le fait d'être au pouvoir permet seulement de mieux se servir soi-même au lieu de servir ceux qui nous ont élus. Et après, on se demande pourquoi de moins de gens vont voter...

Dominique Richard

De bougon à mouton

Le Parti libéral du Canada devait se présenter comme un vent de renouveau. La venue éventuelle de Jean Lapierre n'est que la pointe de l'iceberg pour nous signifier qu'il n'en est rien. On se plaindra dans les officines gouvernementales qu'il est malheureux que la population soit si « dure » face aux politiciens. Comment voulez-vous croire un homme comme Jean Lapierre, député libéral dans les années 80 puis, devenu miraculeusement souverainiste au début des années 90 avec son bon ami Lucien Bouchard. Comment voulez-vous croire un homme qui quitte le bateau souverainiste pour poursuivre une carrière dans les médias (radio et télévision) et qui fustige, raille et parfois ridiculise tous les politiciens qui ne pensent pas comme lui et surtout les Parizeau, Marois, Landry en s'attaquant même basement à leur conjointe ou conjoint... et j'en passe. Pourtant,

eux, ont une vision beaucoup plus éclairée, beaucoup plus stimulante pour le Québec. Ceux qui suivent le « citoyen Lapierre » depuis quelques années seront d'accord avec cette affirmation: ses propos à CKAC rejoignaient quelques fois ceux qu'on dénonce dans d'autres régions et qui s'approchent de cette « radio poubelle » tant décriée. Aujourd'hui, monsieur Lapierre se laisse tenter par un parti qui s'affiche comme « renouvelé ». Vous avez bien lu. Aujourd'hui, monsieur Lapierre troquera son franc-parler pour la langue de bois. Le bougon deviendra ainsi... un gentil mouton.

Robert Giroux
Lachenaie

Mauvaise expérience

Monsieur Pierre Moreau, C'est pas souvent que je prends la peine d'écrire à mon député mais l'erreur que votre gouvernement est en train de commettre en autorisant la construction de la centrale thermique du Suroît exige que les gens se mobilisent contre ce projet. Nous savons de quoi on parle. Nous avons habité une ville ontarienne durant de nombreuses années avant de redéménager au Québec. Durant ces années nous avons fait l'expérience d'une dégradation sûre et graduelle de la qualité de l'air dans un environnement qui était considéré comme sans pollution lorsque nous y avons déménagé. Tout ça à cause des centrales thermiques et de la pollution en général. Nous habitons maintenant Boucherville et nous avons noté une amélioration certaine de notre qualité de vie. Alors pas question de revivre notre expérience ontarienne. Nous imaginons déjà les vents pousser cette pollution au-dessus de nos têtes et le cauchemar recommencer. Vous faites fausse route.

Robert et Murielle Marcoux
Boucherville

Jusqu'où ira la cupidité syndicale?

On vient d'annoncer la fermeture, temporaire pour l'instant, du chantier de la Gaspésia. Des dépassements de 200 \$ millions et, qui sait, peut-être plus? On sait que la FTQ dominait ce chantier à 99,5 %. Encore une fois, les gros bras ont fait leur sale boulot. Très mauvaise productivité car on veut sucer le système à fond, c'est payant pour le syndicat! Cette fois, la FTQ ne peut blâmer les autres syndicats, car elle était pratiquement seule sur le chantier.

Il n'y a pas longtemps, on terminait le chantier de Interquisa dans l'est de Montréal. Même phénomène. On suce le système « au boutte ». Résultat: des dizaines et des dizaines de millions en pure perte, des délais de plus de huit mois. Pensez-vous que les Espagnols vont réinvestir au Québec?

Et un peu avant ça, on a eu le mégachantier d'Alcan, à Alma. Malgré une entente signée avec les syndicats, on a encore trouvé le moyen de créer la pagaille, de faire la grève et de « foutre » le bordel sur le chantier. Résultat: des coûts de plusieurs centaines de millions de plus que prévu. Et pourtant, ces mêmes syndicats



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

L'usine Gaspésia, à Chandler.

montent aux barricades maintenant qu'Alcan ferme une usine dans la région.

Trouvez-moi un seul chantier majeur (400 millions et plus) au Québec, depuis une génération, qui n'a pas été un bordel syndical. Maraude violent, guerres intermétiers, intimidation, ralentissements honteux pour obtenir davantage de la vache à lait; tout ce-

la avec les résultats que l'on sait. Si nos chefs syndicaux ne pensaient pas seulement à engraisser leur grosse caisse, mais plutôt à protéger le travailleur, ils auraient à cœur de voir à ce que les chantiers marchent rondement. C'est ça qui rassurerait les investisseurs.

André Tremblay
Trois-Rivières

Le BAPE nuancé

L'organisme n'a jamais, contrairement à ce qu'on lit tous les jours, « refusé » ou « condamné » le projet de centrale thermique du Suroît

MICHEL YERGEAU



L'auteur est avocat, spécialiste en droit de l'environnement. Il détient des mandats d'Hydro-Québec.

Devant la levée de boucliers contre le projet du Suroît, deux choses à mon sens méritent d'être soulignées qui n'ont rien à voir avec le mérite du dossier lui-même que je m'abstiens évidemment de commenter.

La première est que le BAPE a tenu des audiences publiques. Celles-ci ont été publicisées de la

même manière que toutes les autres. L'UQCN, le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement, le Mouvement Au Courant et l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique, dont on fait grand cas présentement dans les médias à propos de la centrale du Suroît, se sont prévalus de leur droit et ont soumis des mémoires au BAPE. Environnement Jeunesse, Greenpeace, le Centre québécois du droit de l'environnement et le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie y ont aussi fait valoir leur point de vue au même titre que les 16 citoyens de la région de Beauharnois et les municipalités locales. Tous ceux et celles qui le souhaitent ont donc eu l'occasion d'exprimer leur

point de vue lors des audiences du BAPE et ce dernier en a tenu compte dans les conclusions de son rapport. Le gouvernement a par la suite pris sa décision en utilisant toute la latitude que la loi lui reconnaît.

Rapport positif

Seconde chose, c'est que le BAPE n'a jamais, contrairement à ce qu'on lit tous les jours, « refusé » ou « condamné » la centrale du Suroît. Au contraire, lorsqu'on compare le rapport 170 avec d'autres rapports du BAPE relatifs à des projets d'Hydro-Québec, celui relatif à la centrale du Suroît peut certainement être qualifié de positif et de relativement favorable au projet. Au chapitre de la justification du projet au plan

énergétique et des effets de la centrale qui auraient des « impacts réduits (...) sur l'environnement, sur la qualité de vie et sur la sécurité de la population en périphérie », la commission du BAPE a pleinement donné raison à Hydro-Québec. Il en va de même des effets que la centrale aurait sur la qualité de l'air, l'accroissement du smog et la santé publique.

Quant aux gaz à effet de serre, le BAPE a bouclé ses conclusions en abordant cette question dans les termes suivants :

« la commission constate qu'il (le projet) augmenterait de façon substantielle les émissions de gaz à effet de serre au Québec. Ces émissions pourraient compromettre la démarche du Québec et réduire sa marge de manoeuvre face

au protocole de Kyoto.

Pour cette raison et dans une perspective de développement durable, la commission ne peut souscrire à la mise en oeuvre du projet. Elle considère que son autorisation devrait être conditionnelle à la démonstration claire qu'il ne compromet pas les engagements du Québec en regard du Protocole de Kyoto. » (pp. 97-98, mon soulignement)

Bref, le BAPE n'a pas condamné la centrale du Suroît en regard de Kyoto, mais il a renvoyé nos dirigeants à leur devoir qui est de démontrer que la mise en exploitation de la centrale ne rendra pas illusoire les engagements du Québec de ramener les émissions de gaz à effet de serre à leur niveau antérieur.

Suroît, non; efficacité énergétique, oui!

Les Québécois doivent s'engager résolument dans un projet pragmatique et intelligent de réduction de leur consommation d'énergie

Le texte suivant est cosigné par Hubert Reeves, Guy Rocher, Hugo Latulipe, Laure Waridel, Pierre Nepveu, Alain-G. Gagnon, Andrée Lajoie, Chantal Bouchard, Michel Seymour, Andrée Lévesque, Louis Balthazar, Élise Labbé, Hubert Beringer, Stéphanie Clausmann, Denise Baillargeon, Karine Hébert, Éric Bédard, Julien Goyette, Benoît Beaucage, Christine Portance, Gaston Desjardins, Martin Robitaille, Michel Lacroix, Marie-Ève Harbec, Thérèse Patrie, Catherine Boucher, François Nicolas Pelletier, Yolande Rossignol, Jocelyn Maclure, Caroline Allard, Marie-Claude Sarrazin, Christian Giguère, Atim-Léon Germain, Hugo Séguin, Louis-Raphaël Pelletier, Stéphan Gervais, Julie Lavigne, Valérie Blain et Sidney Ribaux.

Le mardi 13 janvier dernier, le ministre Sam Hamad annonçait que la centrale au gaz du Suroît sera construite quels que soient son coût environnemental et le déficit démocratique que cela représente. Or, ces impacts négatifs en termes d'environnement et de démocratie sont, de l'avis des signataires de cette lettre, trop importants. Nous considérons qu'il est inacceptable que ce projet de centrale au gaz se réalise. Nous exigeons que les engagements québécois découlant du protocole international de Kyoto soient respectés et que les recommandations du Bureau des audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE) soient suivies. Nous invitons les Québécoises et les Québécois à faire preuve de vision et à considérer qu'aujourd'hui, la gestion énergétique du Québec passe par l'efficacité énergétique.

Communauté internationale

Selon un fort consensus scientifique mondial, les risques qui accompagnent les changements climatiques causés par les émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES) sont bien connus : multiplication des événements climatiques extrêmes (verglas, vagues de grand froid, canicules, tornades, etc.) ; affaiblissement des écosystèmes d'où propagation accrue des maladies et des parasites ; désertification des régions chaudes ; changement des niveaux d'eau océanique et par conséquent inondation des littoraux. Ces mécanismes sont déjà enclenchés et seul le degré de gravité que ces bouleversements atteindront reste sujet d'interrogation. Dans ces conditions, le principe de précaution s'impose et exige que nous passions à l'action.

Face à ce défi, la communauté internationale a décidé, par le proto-

cole de Kyoto, de réduire mondialement les émissions de GES. Cette entente n'est qu'un premier pas dans la bonne direction — bien d'autres ententes de ce genre devront être conclues dans les prochaines années — mais elle représente un engagement solennel des différents pays signataires à se confronter avec courage aux changements climatiques. Or la seule centrale du Suroît produira 2,25 millions de tonnes de GES, soit une augmentation de 2,6 % des émissions québécoises de GES. Cette augmentation représenterait, selon une étude du ministère de l'environnement du Québec, l'équivalent de l'ajout instantané de 600 000 voitures au Québec.

De plus, elle constituerait un accroissement net de notre pollution atmosphérique car le projet ne s'insère dans aucune stratégie de réduction globale de nos émissions où, par exemple, un réinvestissement massif dans le domaine du transport en commun compenserait les émissions de GES générées. Le geste annoncé par Québec représente une démission vis-à-vis de la communauté internationale, démission d'autant plus surprenante que tous les partis politiques de l'Assemblée nationale se sont engagés à respecter le protocole de Kyoto.

Un désaveu du BAPE

Par ailleurs, la décision de construire la centrale du Suroît constitue un désaveu flagrant d'une de nos belles institutions démocratiques : le BAPE. Ce bureau, depuis sa création en 1979, a démontré à quel point les citoyens québécois étaient avides de s'impliquer dans les débats sur les questions environnementales. Grâce à son travail, les impacts environnementaux de centaines de projets ont été pris en compte. À chaque fois que les recommandations du BAPE (formulées suites aux audiences publiques et à ses enquêtes) ont été suivies, le Québec a évité des problèmes écologiques et les communautés locales ont vu leurs avis et leurs désirs intégrés à la prise de décision.

Les recommandations du BAPE concernant le projet de centrale au gaz du Suroît étaient on ne peut plus claires : non, cette centrale n'est pas souhaitable car elle augmentera considérablement les émissions de GES du Québec. Face à cette rebuffade, le présent gouvernement et Hydro-Québec ont représenté à nouveau le projet de centrale dans une version à peine moins polluante... passant ainsi outre la principale recommandation du BAPE. Et hop là, passent par la fenêtre plusieurs mois de participation citoyenne et d'enquête scienti-



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Avec son projet de centrale au gaz du Suroît, Hydro-Québec s'est attiré les foudres des écologistes.

fique méticuleuse. Merci pour le « changement », M. Charest !

La solution de rechange

Pour éviter l'augmentation inconsidérée de nos capacités de production d'énergie, il existe une approche alternative tout à fait réaliste : l'économie d'énergie. Durant les dernières semaines, en pleine vague de froid, les Québécoises et les Québécois ont démontré qu'ils pouvaient abaisser leurs sommets de consommation de 500 à 600 mégawatts (MW) pour de petits gestes simples qui pourraient devenir naturels : éteindre des lumières, réduire le chauffage de 1 ou 2 degrés Celsius, remettre une brassée de linge au lendemain. Or, la centrale de Suroît ne générerait que 800 nouveaux MW ! Les Québécoises et les Québécois en ont presque fait au-

tant en portant un chandail de laine et ce, sans nuire à leur qualité de vie. La pollution du Suroît n'en vaut décidément pas le coût. (...)

En somme, l'accroissement de notre efficacité énergétique, une bonne gestion de la demande lors des vagues de froid et l'exportation de nos seuls surplus d'énergie nous apparaissent comme des solutions non seulement réalistes, mais également de loin préférables au développement débridé d'infrastructures de production d'énergie en contradiction avec toute logique de développement durable. Par ailleurs, le recours exclusif aux énergies vertes (éolienne et solaire) nous apparaît envisageable en complément des mesures de gestion de la demande.

La construction de la centrale du Suroît ne doit pas avoir lieu et nous appelons tous nos concitoyens à

s'opposer à ce projet. En contrepartie, les Québécoises et les Québécois doivent s'engager résolument dans un projet pragmatique et intelligent de réduction de leur consommation d'énergie. Plusieurs expériences récentes démontrent que cela est tout à fait faisable en changeant quelque peu nos habitudes et qu'il en résulte même des gains économiques. Bien entendu, engager résolument le Québec sur la voie écologique et en faire un membre responsable au sein de la communauté internationale demande du courage et de l'imagination. Mais les Québécoises et les Québécois n'ont jamais manqué de l'un ni de l'autre et nous ne doutons pas qu'ils saisiront cette nouvelle occasion de positionner le Québec sur la scène mondiale en tant qu'acteur dynamique et créatif.



vous choisissez le véhicule



Chrysler Intrepid ES 2004

Chrysler PT Cruiser 2003

Berline Chrysler Sebring 2004

vous choisissez l'offre

Vos concessionnaires Chrysler, Jeep^{MD} et Dodge vous font économiser* l'équivalent de la TPS et la TVQ à l'achat sur les modèles Chrysler les plus populaires.

Chrysler Intrepid ES 2004

LOUEZ À

298\$[†]
PAR MOIS.
Location de 48 mois.

Comptant initial de 4088 \$ ou échange équivalent. Transport et taxe sur le climatiseur inclus. Option 0 \$ comptant également disponible. Aucun dépôt de sécurité

- Moteur 6 cylindres de 232 chevaux • Transmission automatique à 4 vitesses
- Climatiseur • Toit ouvrant électrique • Rétroviseurs extérieurs à commande électrique
- Vitres, portes électriques et téléverrouillage • Roues de 16 pouces en aluminium
- Lecteur de CD • Régulateur de vitesse • PLEIN D'ESSENCE GRATUIT** • Et plus!

Chrysler PT Cruiser 2003



- Moteur 4 cylindres de 150 chevaux
- Transmission automatique à 4 vitesses
- Climatiseur
- Glaces à écran solaire, teinte foncée
- Rétroviseurs extérieurs à commande électrique
- Vitres, portes électriques et téléverrouillage
- Lecteur de CD
- Régulateur de vitesse
- Roues de 16 po en aluminium
- PLEIN D'ESSENCE GRATUIT**
- Et plus!

Berline Chrysler Sebring 2004

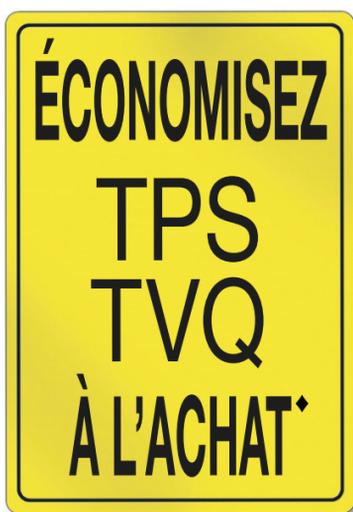
LOUEZ À

288\$[†]
PAR MOIS.
Location de 48 mois.

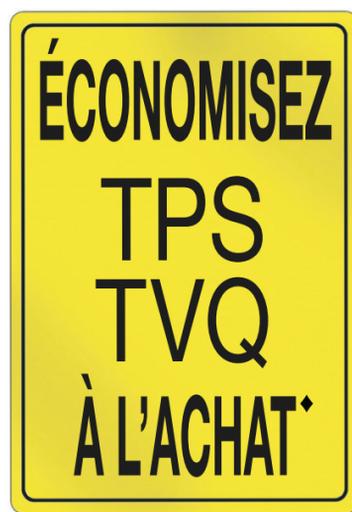
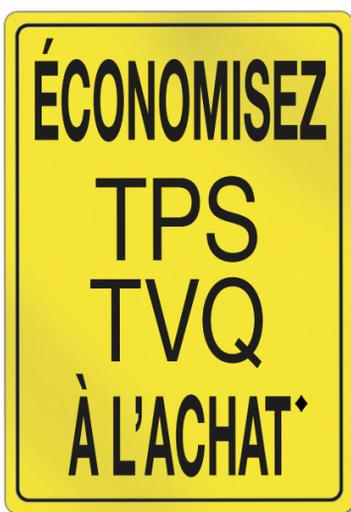
Comptant initial de 3088 \$ ou échange équivalent. Transport et taxe sur le climatiseur inclus. Option 0 \$ comptant également disponible. Aucun dépôt de sécurité

- Moteur 4 cylindres de 150 chevaux • Transmission automatique à 4 vitesses
- Climatiseur • Rétroviseurs extérieurs à commande électrique
- Vitres, portes électriques et téléverrouillage • Lecteur de CD
- Régulateur de vitesse • PLEIN D'ESSENCE GRATUIT** • Et plus!

OU



OU



LA MEILLEURE PROTECTION QUE NOUS AYONS JAMAIS OFFERTE SUR TOUS LES MODÈLES CHRYSLER 2003 ET 2004. GARANTIE DE 7 ANS OU 115 000 KM SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR, ET ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES SUR 24.** GM, FORD, HONDA ET TOYOTA NE L'ONT PAS.



Rabais jusqu'à 1000\$†

VISITEZ CHRYSLER.CA POUR CONNAÎTRE L'EMPLACEMENT DU CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP, • DODGE LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS.

* Les taxes sont payables par le consommateur sur le prix total à l'achat avant l'application du rabais. Le rabais correspond au montant des taxes payées sur le prix total du véhicule, avant tout crédit pour échange, et ne s'applique pas aux montants payés pour le transport, l'immatriculation, l'assurance, les droits sur les pneus neufs, les accessoires installés par le concessionnaire, les frais d'administration des concessionnaires et les autres taxes applicables. Le rabais ne s'applique pas aux options de financement à l'achat ou à la location. † Tarifs mensuels pour 48 mois établis pour la berline Chrysler Sebring 2004 avec l'ensemble 24H et la Chrysler Intrepid ES 2004 avec l'ensemble 27L + GWA. Le dépôt de sécurité est de 0 \$ pour une période de temps limitée seulement et peut changer sans préavis. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 81 600 km au taux de 15 ¢ le kilomètre. Sous réserve de l'approbation de Services financiers Chrysler Canada. Services financiers Chrysler Canada est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. ♦ Ces offres d'une durée limitée sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques, et s'appliquent à la livraison au détail des modèles sélectionnés. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut devoir commander (2004) ou échanger un véhicule. Transport et taxe sur le climatiseur (inclus à la location), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre, taxes et frais d'administration des concessionnaires en sus. Photos à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. ‡ Gratuit à l'achat ou à la location d'un véhicule 2003 ou 2004 neuf. TM Le Véhicule Experience Study™ 2003 de Strategic Vision est une enquête faite auprès de 31 806 acheteurs d'un nouveau véhicule, parmi plus de 200 modèles, pendant les mois d'octobre et de novembre, aux États-Unis, à la suite des 90 premiers jours suivant l'achat. ** Tous les modèles Chrysler, Jeep et Dodge 2003 et 2004 sont couverts par la meilleure protection que nous ayons jamais offerte : une garantie de 7 ans ou 115 000 km sur le groupe motopropulseur*, et une assistance routière 24 heures sur 24+, selon la première éventualité. La garantie de base est de 3 ans ou 60 000 km*. La protection de la carrosserie contre la corrosion est de 3 ans. * Selon la première éventualité. + Certaines conditions ainsi qu'une franchise peuvent s'appliquer. Cette offre ne s'applique pas à certains véhicules vendus à des fins commerciales ou aux modèles SRT-10. Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire. † Remise aux diplômés de 500 \$ à la location ou de 1 000 \$ à l'achat d'un véhicule, à l'exception de la Dodge SX 2.0 (750 \$). Cette offre exclut la Dodge Viper, la Chrysler Crossfire, la Dodge Sprinter et tous les modèles Dodge SRT. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada Inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep, • Dodge du Québec

CHRYSLER

Jeep

DODGE

CING ÉTOILES

